

- VILLE DE FRESNES -
CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 23 juin 2022

PROCES-VERBAL

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-trois juin, à vingt heures, le Conseil municipal de la commune de Fresnes s'est réuni en mairie, sur la convocation de Madame Marie Chavanon, Maire.

Le nombre de conseiller.ères municipaux.ales en exercice est de 35.

Étaient présent.es :

Mme Marie Chavanon - Maire, M. Philippe Pallier, Mme Marie Leclerc-Bruant (à partir du point 4), M. Kaddour Métir, Mme Annette Perthuis, Mme Rachida Sadane, M. Régis Oberhauser, Mme Elsa Solvignon, M. Frédéric Besnier, M. Michel Souillac, - adjoint.es, Mme Claire Lefebvre, Mme Brigitte Gautier-Tironneau, M. Philippe Lecomte, M. Olivier Guillotin, Mme Véronique Vela-Rodriguez, Mme Émilie Legros, Mme Estelle Leyssenne, M. Richard Doms, Mme Muriel Éthève, M. Antoine Madelin, et M. Cyril Gallon - conseiller.ères.

Étaient représenté.es :

M. Josselin Aubry représenté par M. Frédéric Besnier.
Mme Paule Frachon représentée par M. Olivier Guillotin.
M. Mamadou Dramé représenté par Mme Rachida Sadane.
M. Christian Caristan représenté par Mme Brigitte Gautier-Tironneau.
Mme Cécilia Vala représentée par M. Philippe Pallier.
Mme Isabelle Dutronc représentée par Mme Elsa Solvignon.
M. Benoît Legoëdec représenté par Mme Annette Perthuis.
M. Yann Pirolli représenté par Mme Estelle Leyssenne.
M. Julien Baillergeau représenté par M. Régis Oberhauser.
M. Philippe Vafiadès représenté par M. Richard Doms.
Mme Aurélie Million, représentée par M. Antoine Madelin.
Mme Jessie Claude représentée par Mme Muriel Ethève.
M. Stéphane Lamart représenté par Mme Marie Chavanon.

Étaient absent.es :

Mme Marie Leclerc-Bruant (jusqu'au point 3).
M. Jean-Jacques Um.

Monsieur Cyril Gallon est désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

1. Approbation des procès-verbaux des séances du Conseil municipal des 14 octobre et 9 décembre 2021 et des 17 février et 31 mars 2022

M. Madelin regrette le nouveau format proposé qui ne donne plus la substance des débats, car, bien que in extenso se rapportant aux enregistrements vidéo, ils ne permettent pas de retrouver aussi facilement les explications des débats. Il demande à revenir sur le format précédent. Il évoque également le délai trop long d'envoi de ces documents.

Mme la Maire explique que le format proposé pour ces séances est justement motivé par une problématique d'effectif, la transposition synthétique des longs échanges étant particulièrement chronophage, d'autres dossiers ont été priorités. Cette méthode réglementaire permet de rattraper le retard pris.

Elle précise qu'à compter de septembre, et du fait d'une nouvelle réforme, les procès-verbaux seront préparés sous le format synthétique et présentés à chaque séance suivante.

M. Doms relève que certain.es élu.es, dont il fait partie, envoient leurs déclarations aux services, et que cela ne prend donc pas de temps de les intégrer au document et aimerait que les interventions transmises soient intégrées.

M. Madelin demande qu'un rattrapage soit fait quand les moyens seront disponibles et les documents publiés sur le site de la Ville.

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL** a approuvé, **par 26 voix pour** Mme Marie Chavanon, M. Philippe Pallier, M. Kaddour Métir, Mme Annette Perthuis, M. Josselin Aubry (représenté), Mme Rachida Sadane, M. Régis Oberhauser, Mme Paule Frachon (représentée), M. Mamadou Dramé (représenté), Mme Elsa Solvignon, M. Frédéric Besnier, M. Michel Souillac, M. Christian Caristan (représenté), Mme Claire Lefèbvre, Mme Brigitte Gautier-Tironneau, M. Philippe Lecomte, Mme Cécilia Vala (représentée), Mme Isabelle Dutronc (représentée), M. Benoît Legoède (représenté), M. Yann Pirolli (représenté), M. Olivier Guillotin, Mme Véronique Vela-Rodriguez, Mme Émilie Legros, Mme Estelle Leyssenne, M. Julien Baillergeau (représenté), M. Stéphane Lamart (représenté) - **6 voix contre** M. Richard Doms, Mme Muriel Éthève, M. Philippe Vafiadès (représenté), Mme Aurélie Million (représentée), M. Antoine Madelin, Mme Jessie Claude (représentée) et - **1 abstention** - M. Cyril Gallon les procès-verbaux des séances du Conseil municipal des 14 octobre et 9 décembre 2021 et des 17 février et 31 mars 2022.

2. Soutien de la ville de Fresnes à la population Ukrainienne

Après avoir entendu l'exposé de Madame la Maire, rapporteure,

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL** a approuvé, **à l'unanimité**, le soutien de la ville de Fresnes aux victimes de la guerre en Ukraine par un don d'un montant de 10 000 euros auprès du FACECO.

3. Budget - Compte de gestion de l'exercice 2021

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Phillipe Pallier, rapporteur,

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL** a approuvé, **par 26 voix pour** Mme Marie Chavanon, M. Philippe Pallier, M. Kaddour Métir, Mme Annette Perthuis, M. Josselin Aubry (représenté), Mme Rachida Sadane, M. Régis Oberhauser, Mme Paule Frachon (représentée), M. Mamadou Dramé (représenté), Mme Elsa Solvignon, M. Frédéric Besnier, M. Michel Souillac, M. Christian Caristan (représenté), Mme Claire Lefèbvre, Mme Brigitte Gautier-Tironneau, M. Philippe Lecomte, Mme Cécilia Vala (représentée), Mme Isabelle Dutronc (représentée), M. Benoît Legoède (représenté), M. Yann Pirolli (représenté), M. Olivier Guillotin, Mme Véronique Vela-Rodriguez, Mme Émilie Legros, Mme Estelle Leyssenne, M. Julien Baillergeau (représenté), M. Stéphane Lamart (représenté) - **6 voix contre** M. Richard Doms, Mme Muriel Éthève, M. Philippe Vafiadès (représenté), Mme Aurélie Million (représentée), M. Antoine Madelin, Mme Jessie Claude (représentée) et - **1 abstention** - M. Cyril Gallon, le compte de gestion de l'exercice 2021.

4. Budget - Compte administratif de l'exercice 2021 et affectation des résultats

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Philippe Pallier, rapporteur,

M. Madelin constate que la présentation est dans la droite ligne des échanges précédents sur le sujet. L'an dernier il y avait 2 285 000 euros d'investissements non réalisés reportés en 2020, cette année c'est 3 300 000 euros non investis en 2021 et reporté à 2022, expliquant l'excédent constaté.

Ce sont donc des budgets votés pour les Fresnois non réalisés. Il entend le fait que les projets seraient commencés, mais avec un paiement différé, mais il expose que cela doit être anticipé et que le budget voté en investissement doit être dépensé, à un montant maximum.

Si une partie de la gestion budgétaire s'avère maîtrisée, ce n'est toujours pas le cas de la partie investissements qui est en défaut chaque année, et cela est insatisfaisant pour les fresnois.es et la qualité des infrastructures.

Il observe également que l'excédent généré par cette faible exécution est nécessaire pour équilibrer le budget ce qui est regrettable.

Il relève une augmentation de plus de 7% sur les dépenses réelles de fonctionnement, ce qui est trop important sur un an. Cependant dans la note de synthèse transmise, il est indiqué que si les dépenses de constitution de provision sont retirées, cette augmentation des dépenses de fonctionnement est de 4%. Or, d'une part 4% c'est déjà une augmentation importante, et, d'autre part ce type de dépense ne peut être ignorée car elles peuvent se concrétiser, et font partie du passif de la Ville, notamment concernant la situation de la SEMAF que les fresnois.es devront supporter en raison d'une mauvaise gestion de cette SEM et municipale.

Il relève également que la gestion fiscale de la Ville est mise en avant notamment concernant la non-augmentation des impôts depuis plusieurs années confirmé par Mme Leclerc-Bruant qui indiquait sur les réseaux sociaux que les impôts n'avaient pas augmentés depuis 2009/ 2010, ce qui est faux. En effet, les taux n'ont pas été augmentés mais divers abattements à la base ont été supprimés, notamment pour des personnes handicapées, ce qui mécaniquement conduit à une augmentation.

En tout état de cause les taux communaux sont déjà élevés. Il prend pour exemple la taxe foncière sur le patrimoine bâti qui est de quasiment 37 % sur Fresnes, mais de 36,3 % sur l'Haÿ-les-Roses et de 34,4 % sur Cachan. Il prend ensuite pour exemple la taxe foncière sur le patrimoine non bâti qui est de quasiment 50 % sur Fresnes, mais un peu moins sur l'Haÿ-les-Roses. Autre élément il y a un potentiel financier par habitant.e à Fresnes nettement supérieur à l'Haÿ-les-Roses ou Cachan ce qui veut dire que ces communes ont moins de moyens financiers pour leurs réalisations et pourtant elles s'en sortent mieux que Fresnes.

Un élément qui explique cela selon lui est notamment que les recettes de fonctionnement courant qui progressent d'à peine 150 000 euros, alors que les dépenses de fonctionnement courant augmentent, elles, beaucoup, 1,5 millions d'euros, et c'est sur ce point que les économies doivent être faites.

De ceci découle le taux d'équipement très faible de la Ville en 2021, 89 euros/habitant.es contre 320 euros pour la moyenne de la strate, ce qui signifie un investissement trois à quatre fois inférieur aux communes similaires. Ces taux sont de 305 euros/habitant.es pour Chevilly-Larue, 632 euros/habitant.es pour l'Haÿ-les-Roses, 282 euros/habitant.es pour Cachan. Aussi la moins bonne des villes à laquelle il compare est déjà trois fois meilleure que Fresnes. Il reprend les propos de M. Pallier qui précisent que ces chiffres doivent s'apprécier sur le long terme. Or ce qu'il constate c'est que de 2018 à 2021 il n'y a pas une année où Fresnes a atteint un des taux d'équipement cités, ni même la moyenne de la strate. Il n'y a qu'en 2017 où la Ville a fait mieux que Cachan et Chevilly-Larue, quand même pas au niveau. Et c'est selon lui, c'est cette gestion qui explique l'état vieillissant des infrastructures communales, qu'il dénonce depuis des années, alors qu'il est possible de faire beaucoup mieux pour les fresnois.es pour leur rendre un service de qualité et des tarifs municipaux maîtrisés.

M. Pallier répond que, concernant le reste à réaliser de 3,3 millions, l'interprétation faite par M. Madelin d'investissements non réalisés est erronée. Comme il l'a dit précédemment, il s'agit d'engagements déjà pris, et d'opérations anciennes non encore soldées comptablement mais finalisées, comme l'enfouissement des réseaux pour 1 385 000 euros, le sentier des Frères Lumière de 503 000 euros, les cheminements du cimetière 265 000 euros, les travaux de la crèche Monique Postal pour 248 000 euros, le gymnase Fatima Brin Djehiche 150 000 euros, le raccordement de l'école Capucine au réseau de chaleur 82 000 euros, le remplacement des fenêtres et huisserie de l'Hôtel de ville 70 000 euros, les travaux pour les tennis municipaux pour 66 000 euros.

Voilà à quoi correspondent les 3,3 millions, à ces travaux engagés sur 2021, et tous ces travaux sont achevés et donc les investissements réalisés. Il ne s'agit ici que de formalités financières et comptables.

Concernant l'augmentation des dépenses de fonctionnement de 7%, il rappelle les éléments de sa présentation. L'année 2021 reste une année spécifique dans un contexte de crise sanitaire avec peu d'activités, mais que cela reste dans une tendance baissière depuis 2016. Il ajoute qu'un des faits marquants sur les recettes est la baisse significative de la DGF depuis 2017 qui explique la baisse constatée, et la contrainte quant à la suppression des abattements.

Il précise avoir été clair dans son discours et avoir toujours mentionné un maintien des taux d'imposition. Par ailleurs, relativement au contexte inflationniste, de nombreuses communes informent la presse être dans l'obligation d'augmenter leurs taux d'imposition de 5 à 10 % ce qui n'est pas le cas à Fresnes, conformément à l'engagement de l'équipe municipale.

Concernant la taxe sur le foncier non bâti c'est une recette marginale.

Il rappelle que si le niveau de dépenses en 2017 était faible, la Ville était néanmoins dans une situation d'endettement très dégradée, qui s'est beaucoup améliorée sans porter atteinte à la qualité des services publics, ce qui démontre une bonne gestion financière.

Madame la Maire relève que M. Madelin s'est beaucoup référé à la situation de la ville de l'Haÿ-les-Roses, or concernant la baisse de l'abattement à la base sur la taxe d'habitation, Fresnes est resté à 10 % là où l'Haÿ-les-Roses est descendu à 3% soit une quasi-suppression. Ensuite concernant les investissements, elle précise que les choix politiques sont différents. La majorité a choisi d'investir dans le développement durable par des travaux de réhabilitation du patrimoine, ce qui est moins clinquant que des démolitions reconstructions impliquant la destruction de nombreux arbres centenaires.

M. Madelin revient sur les restes à réaliser et maintient que ce phénomène ne date pas de 2020 et que cela traduit un sous-investissement récurrent chaque année. Concernant les abattements sur la commune de l'Haÿ-les-Roses, si les taux sont moins importants des abattements moins importants n'ont pas le même effet et maintient également que la ville de Fresnes est plus riche que l'Haÿ-les-Roses et pourtant investit moins dans ses équipements et cela doit interroger collectivement de manière forte. Sur le fond il est en accord avec le choix d'investir dans la rénovation thermique mais cela reste insuffisant. Il expose que sa présentation chiffrée précédente démontre le retard de la Ville dans ses investissements et qui doit être rattrapé.

M. Pallier rappelle qu'il est bien précisé dans le rapport d'orientations budgétaires un investissement total sur le mandat de 40 millions d'euros dont la réhabilitation du groupe scolaire Pasteur Roux Blanc Bouleau et d'autres opérations de rénovation énergétique, mais qu'il n'est pas possible d'écarter les impacts significatifs des années 2020 et 2021 sur l'exécution des opérations.

M. Lecomte précise que les restes à réaliser ne sont pas pris en compte dans le calcul du taux d'équipement par habitant.e, c'est-à-dire que les 3,3 millions d'euros n'y sont pas comptabilisés alors qu'il s'agit d'opérations engagées, et donc le taux d'équipement réel de la ville est bien supérieur à celui évoqué. Le taux d'équipement n'est qu'un indicateur financier. Par ailleurs, un taux d'exécution de 93,6 % c'est un excellent taux.

M. Madelin répète que cela ne change rien à ces propos précédents.

M. Pallier conclut en ajoutant que 40 millions d'euros sur la mandature cela fait 7 millions euros d'investissement par an.

Madame la Maire sort de la salle.

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL** a approuvé, **par 25 voix pour** M. Philippe Pallier, Mme Marie Leclerc-Bruant, M. Kaddour Métir, Mme Annette Perthuis, M. Josselin Aubry (représenté), Mme Rachida Sadane, M. Régis Oberhauser, Mme Paule Frachon (représentée), M. Mamadou Dramé (représenté), Mme Elsa Solvignon, M. Frédéric Besnier, M. Michel Souillac, M. Christian Caristan (représenté), Mme Claire Lefèbvre, Mme Brigitte Gautier-Tironneau, M. Philippe Lecomte, Mme Cécilia Vala (représentée), Mme Isabelle Dutronc (représentée), M. Benoît Legoëdec (représenté), M. Yann Pirolli (représenté), M. Olivier Guillotin, Mme Véronique Vela-Rodriguez, Mme Émilie Legros, Mme Estelle Leyssenne, M. Julien Baillergeau (représenté), - **6 voix contre** M. Richard Domsps, Mme Muriel Éthève, M. Philippe Vafiadès (représenté), Mme Aurélie Million (représentée), M. Antoine Madelin, Mme Jessie Claude (représentée) - et **1 abstention** - M. Cyril Gallon, le compte administratif de l'exercice 2021 et l'affectation des résultats.

5. Rapport sur l'utilisation de la dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale pour l'année 2021

Après avoir entendu l'exposé de Madame la Maire, rapporteure,

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL** a approuvé, à l'**unanimité**, le rapport sur l'utilisation de la dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale pour l'année 2021.

6. Fonds de solidarité des communes de la région Ile-de-France pour l'année 2021 - rapport sur les actions entreprises (FSRIF)

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Philippe Lecomte, rapporteur,

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL** a approuvé, à l'**unanimité**, le rapport sur les actions entreprises du fonds de solidarité des communes de la région Ile-de-France (FSRIF) pour l'année 2021.

7. Fonds de compensations des charges territoriales définitif 2020 (FCCT)

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Philippe Lecomte, rapporteur,

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL** a approuvé, à l'**unanimité**, le montant définitif 2020 de 5 985 389 euros du FCCT, se décomposant comme suit :

- Produit fiscal 2015 actualisé : 3 603 286 € ;
- Part DCPS (dotation de compensation part salaire) : 2 309 968 € ;
- Minoration au titre des restitutions de compétences (nuisances sonores) : - 614 € ;
- Participation des communes au FPIC 2020 : 19 590 € ;
- Besoin de financement de la compétence plan local d'urbanisme : 30 102 €, avec 9 394 € de trop perçu à rembourser ;
- Besoin de financement de la compétence développement économique : 23 057 €, avec 151 € de trop perçu à rembourser.

Et a précisé que les trop-perçus de 9 394 euros et 151 euros seront remboursés par l'établissement public territorial Grand-Orly Seine Bièvre à la commune de Fresnes.

8. Fixation des tarifs de location de salles municipales à compter du 1er septembre 2021

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Frédéric Besnier, rapporteur,

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL** a approuvé, **par 27 voix pour** Mme Marie Chavanon, M. Philippe Pallier, Mme Marie Leclerc-Bruant, M. Kaddour Métir, Mme Annette Perthuis, M. Josselin Aubry (représenté), Mme Rachida Sadane, M. Régis Oberhauser, Mme Paule Frachon (représentée), M. Mamadou Dramé (représenté), Mme Elsa Solvignon, M. Frédéric Besnier, M. Michel Souillac, M. Christian Caristan (représenté), Mme Claire Lefèbvre, Mme Brigitte Gautier-Tironneau, M. Philippe Lecomte, Mme Cécilia Vala (représentée), Mme Isabelle Dutronc (représentée), M. Benoît Legoëdec (représenté), M. Yann Pirolli (représenté), M. Olivier Guillotin, Mme Véronique Vela-Rodriguez, Mme Émilie Legros, Mme Estelle Leyssenne, M. Julien Baillergeau (représenté), M. Stéphane Lamart (représenté) – et **7 voix contre** M. Richard Domsps, Mme Muriel Éthève, M. Philippe Vafiadès (représenté), Mme Aurélie Million (représentée), M. Antoine Madelin, Mme Jessie Claude (représentée), M. Cyril Gallon, la fixation des tarifs de location des salles municipales à compter du 1er septembre 2021.

9. Fixation des nouveaux tarifs de participation des familles pour les accueils des mercredis, des périscolaires et extrascolaires à compter du 1er septembre 2022

Après avoir entendu l'exposé de Madame Rachida Sadane, rapporteure,

M. Madelin se dit très gêné et très opposé à cette délibération proposant une augmentation de 4,5 % pour les familles pour le périscolaire, la cantine et tous les tarifs municipaux à venir, et qui, elles, n'ont pas vu leurs salaires augmenter de 4,5 %. Il trouve cela incompréhensible comme hausse, considérant que le prix de la cantine dépend du prix de traitement des agents encadrant qui n'a pas augmenté de 4,5% non plus.

Il ajoute que, au-delà du fait que, selon lui, cette augmentation a pour objectif réel de tenir le budget comme il l'a indiqué précédemment, le problème est moral. En effet, les membres de la majorité se sont présentés il y a quatre jours, soit en tant que candidats, soit en tant que soutiens à aller vers la gratuité des cantines scolaires en lien avec les collectivités et seulement quatre jours après cette annonce, les mêmes personnes présentent une proposition d'augmentation des tarifs de 4,5%. C'est insupportable pour les électrices.

On lui oppose que les impôts n'ont pas été augmentés ; or, comme il l'a démontré tout à l'heure, ce n'est pas la réalité en raison de la suppression des abattements. On lui dit qu'un travail est engagé sur la refonte des quotients familiaux. Mais cela fait des années que cela dure quand bien même tout le monde autour de la table est d'accord sur le fait que la grille actuelle est désuète, génère des effets de seuils, cela a d'ailleurs été remarqué par la Chambre régionale des comptes lors de son contrôle qui a demandé de modifier cette grille.

On lui dit que d'autres collectivités qui n'augmentent pas leurs tarifs ont des moyens plus importants, comme le Département ou la Région. Mais en parallèle ils ont plus d'usagers concernés. Donc s'ils arrivent à le faire, la Ville devrait aussi pouvoir le faire. De même, on lui dit qu'une ville voisine augmente plus les taux, il observe que cette Ville a mis en place un taux personnalisé qui évite les effets de seuils et applique un tarif juste.

À Fresnes, tous les tarifs municipaux sont augmentés, malgré la promesse de l'inverse il y a quatre jours.

Mme Ethève s'inquiète pour l'impact sur la classe moyenne, certains services périscolaires ou extrascolaires n'étant pas facultatifs comme certains peuvent le penser compte tenu des contraintes professionnelles des foyers et qui se retrouvent dans la tranche 7 par application du quotient.

Madame la Maire répond que chaque foyer bénéficie d'une aide.

Mme Ethève conteste.

Madame la Maire explique que les tarifs pratiqués, y compris la tranche 7, correspondent à une subvention permettant d'atténuer le coût. Au maximum (tranche 7), la famille paiera un prix correspondant à la moitié du coût du service. Par exemple pour la classe découverte qui coûte 100 euros par jour, une famille en tranche 7 ne paiera que 50 euros. Ainsi toutes les prestations de la Ville sont subventionnées. Le système n'est effectivement pas totalement égalitaire du fait des effets de seuil, et le travail, qui est engagé, est en train d'être finalisé avec l'aide d'un cabinet spécialisé pour que cette réforme soit la plus adaptée possible, même s'il faudra toujours aider plus ce qui ont le moins et moins ce qui ont le plus.

Concernant le montant de l'augmentation, 4,5%, c'est très en deçà de l'inflation réelle, mais correspond au minimum nécessaire pour éviter un trop grand décrochage entre les recettes et les dépenses, qui augmentent également comme l'énergie, pour garantir un service de qualité.

Mme Sadane précise qu'elle aurait aimé avoir ce débat lors de la commission dédiée vivre ensemble cependant le membre qui représente le groupe de M. Madelin est toujours absent, peut être parce que le mandat régional est plus important que le mandat local.

Elle ajoute que le travail sur la réforme tarifaire est en cours. Si la chambre régionale des comptes avait évoqué un taux d'effort sur la base du système de la CAF, ce n'est pas le seul qui existe, et le travail porte sur le meilleur taux d'effort pour Fresnes.

Et puisque M. Madelin s'est référé à plusieurs reprises à la ville de l'Hay-les-Roses, elle précise que dans cette commune, les tarifs du périscolaire ont augmenté dès 2018, + 18% sur le coût d'un repas, +46% sur une journée en centre de loisir, +36% pour les études. En outre, il y a eu une suppression de la dégressivité pour les fratries, ce qui est un élément important du tissu fresnois.

S'agissant des familles pour lesquelles M. Madelin expose que la majorité n'aurait aucune considération, elle se rappelle de bons souvenirs du terrain boisé sur lequel les boulistes jouaient avec les jeunes générations, et sur lequel il y a désormais les halles des saveurs, projet qui a nécessité un financement important. Elle s'interroge sur les objectifs à avoir au sein du Conseil municipal, veut-on des halles des saveurs destinées à la bourgeoisie et à l'élite vu les prix pratiqués, remplaçant le marché local précédent, empêchant ainsi le pouvoir d'achat de familles populaires ? Si c'est le projet il faut que M. Madelin l'affiche clairement aux fresnois.

Enfin, s'agissant de la pétition lancée par M. Madelin, elle observe qu'il a sûrement repris l'idée des commerçants hayssiens qui n'ont pas pu avoir de places dans ces halles, car ont été privilégiés des commerçants d'autres secteurs.

M. Madelin indique que puisque la municipalité est en tort, elle attire l'attention sur un sujet distinct, il ne voit aucun rapport avec les halles des saveurs de l'Haÿ-les-Roses et l'augmentation des tarifs municipaux.

Il précise que oui, les tarifs des services municipaux sont subventionnés, puisque c'est le principe de l'impôt, sinon c'est le privé. Ce qu'il veut ce sont des tarifs sociaux justes qui prennent en compte d'autres éléments que l'inflation.

Il entend l'information sur la réforme tarifaire et espère que cela sera fait comme annoncé.

S'agissant des présences des membres de son groupe aux commissions, il est surpris car il y avait une commission prévue le 30 mai et qui a été reprogrammée le lendemain, en raison de l'agenda politique de sa présidente Mme Leclerc-Bruant qui avait à cette date un meeting électoral. Il est donc plus facile d'être présent quand on maîtrise l'agenda. Par ailleurs, sa collègue est effectivement plus intéressée par apporter sa contribution au Conseil régional plutôt que d'assister à une commission où elle est ignorée par la majorité depuis deux ans, ce qui ne l'empêche pas d'être intéressée par Fresnes.

Concernant les références à l'Haÿ-les-Roses, il précise que c'est parce que c'était un des exemples du document financier transmis qui l'a évoqué et qu'il y a un problème de source, lui cite les éléments de la Chambre régionale des comptes quand Mme Sadane cite les chiffres de l'opposition municipale.

Enfin, concernant le projet de son groupe, il est très clairement affiché et sans contradiction, contrairement à la majorité qui affiche deux positions très différentes sur un même sujet dans un délai de quatre jours.

Mme Ethève trouve que le débat sur la comparaison Fresnes/L'Haÿ-les-Roses est sans intérêt et permet juste de ne pas parler du sujet de fond et souhaite qu'à Fresnes on parle de Fresnes.

M. Guillotin est étonné que l'opposition ne fasse pas la différence entre un gouvernement qui a une capacité de bloquer les prix et une municipalité qui n'a pas de marge de manœuvre ou de levier si ce n'est tempérer les augmentations de l'inflation. Cette majorité soutient la proposition de bloquer les prix, et, dans le cadre des législatives, la NUPES n'a pas réussi à être majoritaire à l'Assemblée Nationale pour porter ce projet. En tant que municipalité, il n'y a pas d'autres choix que d'assumer le coût de cette inflation, et, dans ce cadre, la Ville est contrainte d'augmenter une partie de ses tarifs. Il observe que si le Département et la Région n'augmentent pas pour l'instant ces tarifs, cela ne pourra peut-être pas durer.

Sur la gratuité des cantines il rappelle que c'est « tendre vers », cela ne peut se faire du jour au lendemain et que les modalités de mise en pratique sont détaillées dans le programme toujours disponible sur le site internet. De même la gestion en régie de la restauration scolaire est un travail de longue durée.

Cette municipalité assume pleinement le programme concerté de la NUPES.

M. Pallier précise que l'enveloppe prévue pour le régime indemnitaire du personnel a été augmentée en 2021 de 500 000 euros, et que le décret concernant le nouveau point d'indice devrait intervenir, les informations évoquant une augmentation de 3% soit un impact de 618 000 euros, auquel s'ajoute l'augmentation des énergies, de l'alimentation...versus 150 000 euros de recettes supplémentaires générés par l'augmentation de 4,50% des tarifs. Enfin il indique qu'une augmentation de 4,5% sur le prix du repas représente 5 centimes faisant passer le tarif de 1,25 euros à 1,30 euros.

M. Métir constate qu'à chaque fois que l'on évoque le budget il y a beaucoup de contradictions et c'est le rôle de M. Madelin de trouver des éléments à interpréter à sa manière. Il rappelle que le budget de la Ville dépend aussi des dotations de l'Etat qui, elles, n'augmentent pas, et cela n'a pas pu échapper à M. Madelin que Fresnes fait parti du reste du monde et doit assumer son rôle. Aujourd'hui les conditions de la gratuité de la cantine ne sont pas réunies et la municipalité doit garantir la bonne gestion du budget communal et prendre les mesures nécessaires, sans y prendre plaisir.

S'agissant de la situation du personnel, la majorité tente de faire en sorte que l'ensemble des agents travaillent dans de bonnes conditions sans mettre en péril le budget de la collectivité. Il prend le pari que l'année prochaine M. Madelin aura le même discours.

(inaudible)

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL** a approuvé, **par 27 voix pour** Mme Marie Chavanon, M. Philippe Pallier, Mme Marie Leclerc-Bruant, M. Kaddour Métir, Mme Annette Perthuis, M. Josselin Aubry (représenté), Mme Rachida Sadane, M. Régis Oberhauser, Mme Paule Frachon (représentée), M. Mamadou Dramé (représenté), Mme Elsa Solvignon, M. Frédéric Besnier, M. Michel Souillac, M. Christian Caristan (représenté), Mme Claire Lefèbvre, Mme Brigitte Gautier-Tironneau, M. Philippe Lecomte, Mme Cécilia Vala (représentée), Mme Isabelle Dutronc (représentée), M. Benoît Legoëdec (représenté), M. Yann Pirolli (représenté), M. Olivier Guillotin, Mme Véronique Vela-Rodriguez, Mme Émilie Legros, Mme Estelle Leyssenne, M. Julien Baillergeau (représenté), M. Stéphane Lamart (représenté) – et **7 voix contre** M. Richard Doms, Mme Muriel Éthève, M. Philippe Vafiadès (représenté), Mme Aurélie Million (représentée), M. Antoine Madelin, Mme Jessie Claude (représentée), M. Cyril Gallon, la fixation des nouveaux tarifs de participation des familles pour les accueils des mercredis, des périscolaires et extrascolaires à compter du 1er septembre 2022.

10. Classe découverte - Fixation des tarifs à compter du 1er septembre 2022

Après avoir entendu l'exposé de Madame Rachida Sadane, rapporteure,

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL** a approuvé, **par 27 voix pour** Mme Marie Chavanon, M. Philippe Pallier, Mme Marie Leclerc-Bruant, M. Kaddour Métir, Mme Annette Perthuis, M. Josselin Aubry (représenté), Mme Rachida Sadane, M. Régis Oberhauser, Mme Paule Frachon (représentée), M. Mamadou Dramé (représenté), Mme Elsa Solvignon, M. Frédéric Besnier, M. Michel Souillac, M. Christian Caristan (représenté), Mme Claire Lefèbvre, Mme Brigitte Gautier-Tironneau, M. Philippe Lecomte, Mme Cécilia Vala (représentée), Mme Isabelle Dutronc (représentée), M. Benoît Legoëdec (représenté), M. Yann Pirolli (représenté), M. Olivier Guillotin, Mme Véronique Vela-Rodriguez, Mme Émilie Legros, Mme Estelle Leyssenne, M. Julien Baillergeau (représenté), M. Stéphane Lamart (représenté) – et **7 voix contre** M. Richard Doms, Mme Muriel Éthève, M. Philippe Vafiadès (représenté), Mme Aurélie Million (représentée), M. Antoine Madelin, Mme Jessie Claude (représentée), M. Cyril Gallon, la fixation des tarifs à compter du 1er septembre 2022 des classes de découverte.

11. Ludothèque - Fixation des tarifs à compter du 1er septembre 2022

Après avoir entendu l'exposé de Madame Annette Perthuis, rapporteure,

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL** a approuvé, **par 27 voix pour** Mme Marie Chavanon, M. Philippe Pallier, Mme Marie Leclerc-Bruant, M. Kaddour Métir, Mme Annette Perthuis, M. Josselin Aubry (représenté), Mme Rachida Sadane, M. Régis Oberhauser, Mme Paule Frachon (représentée), M. Mamadou Dramé (représenté), Mme Elsa Solvignon, M. Frédéric Besnier, M. Michel Souillac, M. Christian Caristan (représenté), Mme Claire Lefèbvre, Mme Brigitte Gautier-Tironneau, M. Philippe Lecomte, Mme Cécilia Vala (représentée), Mme Isabelle Dutronc (représentée), M. Benoît Legoëdec (représenté), M. Yann Pirolli (représenté), M. Olivier Guillotin, Mme Véronique Vela-Rodriguez, Mme Émilie Legros, Mme Estelle Leyssenne, M. Julien Baillergeau (représenté), M. Stéphane Lamart (représenté) – et **7 voix contre** M. Richard Doms, Mme Muriel Éthève, M. Philippe Vafiadès (représenté), Mme Aurélie Million (représentée), M. Antoine Madelin, Mme Jessie Claude (représentée), M. Cyril Gallon, la fixation des tarifs à compter du 1er septembre 2022 de la ludothèque.

12. École d'art(s) - Fixation des tarifs à compter du 1er septembre 2022

Après avoir entendu l'exposé de Madame Annette Perthuis, rapporteure,

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL** a approuvé, **par 27 voix pour** Mme Marie Chavanon, M. Philippe Pallier, Mme Marie Leclerc-Bruant, M. Kaddour Métir, Mme Annette Perthuis, M. Josselin Aubry (représenté), Mme Rachida Sadane, M. Régis Oberhauser, Mme Paule Frachon (représentée), M. Mamadou Dramé (représenté), Mme Elsa Solvignon, M. Frédéric Besnier, M. Michel Souillac, M. Christian Caristan (représenté), Mme Claire Lefèbvre, Mme Brigitte Gautier-Tironneau, M. Philippe Lecomte, Mme Cécilia Vala (représentée), Mme Isabelle Dutronc (représentée), M. Benoît Legoëdec (représenté), M. Yann Pirolli (représenté), M. Olivier Guillotin, Mme Véronique Vela-Rodriguez, Mme Émilie Legros, Mme Estelle Leyssenne, M. Julien Baillergeau (représenté), M. Stéphane Lamart (représenté) - et **7 voix contre** M. Richard Doms, Mme Muriel Éthève, M. Philippe Vafiadès (représenté), Mme Aurélie Million (représentée), M. Antoine Madelin, Mme Jessie Claude (représentée), M. Cyril Gallon, la fixation des tarifs à compter du 1er septembre 2022 de l'école d'art(s).

13. Approbation des nouveaux tarifs de la Grange Dimière théâtre de Fresnes à compter de la saison 2022/2023

Après avoir entendu l'exposé de Madame Annette Perthuis, rapporteure,

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL** a approuvé, **par 27 voix pour** Mme Marie Chavanon, M. Philippe Pallier, Mme Marie Leclerc-Bruant, M. Kaddour Métir, Mme Annette Perthuis, M. Josselin Aubry (représenté), Mme Rachida Sadane, M. Régis Oberhauser, Mme Paule Frachon (représentée), M. Mamadou Dramé (représenté), Mme Elsa Solvignon, M. Frédéric Besnier, M. Michel Souillac, M. Christian Caristan (représenté), Mme Claire Lefèbvre, Mme Brigitte Gautier-Tironneau, M. Philippe Lecomte, Mme Cécilia Vala (représentée), Mme Isabelle Dutronc (représentée), M. Benoît Legoëdec (représenté), M. Yann Pirolli (représenté), M. Olivier Guillotin, Mme Véronique Vela-Rodriguez, Mme Émilie Legros, Mme Estelle Leyssenne, M. Julien Baillergeau (représenté), M. Stéphane Lamart (représenté) – et **7 voix contre** - M. Richard Doms, Mme Muriel Éthève, M. Philippe Vafiadès (représenté), Mme Aurélie Million (représentée), M. Antoine Madelin, Mme Jessie Claude (représentée), M. Cyril Gallon, les nouveaux tarifs de la Grange Dimière théâtre de Fresnes à compter de la saison 2022/2023.

14. Fixation des nouveaux tarifs d'utilisation des courts de tennis municipaux à compter du 1er septembre 2022

Après avoir entendu l'exposé de Madame la Maire, rapporteure,

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL** a approuvé, **par 27 voix pour** Mme Marie Chavanon, M. Philippe Pallier, Mme Marie Leclerc-Bruant, M. Kaddour Métir, Mme Annette Perthuis, M. Josselin Aubry (représenté), Mme Rachida Sadane, M. Régis Oberhauser, Mme Paule Frachon (représentée), M. Mamadou Dramé (représenté), Mme Elsa Solvignon, M. Frédéric Besnier, M. Michel Souillac, M. Christian Caristan (représenté), Mme Claire Lefèbvre, Mme Brigitte Gautier-Tironneau, M. Philippe Lecomte, Mme Cécilia Vala (représentée), Mme Isabelle Dutronc (représentée), M. Benoît Legoëdec (représenté), M. Yann Pirolli (représenté), M. Olivier Guillotin, Mme Véronique Vela-Rodriguez, Mme Émilie Legros, Mme Estelle Leyssenne, M. Julien Baillergeau (représenté), M. Stéphane Lamart (représenté) - et **7 voix contre** M. Richard Doms, Mme Muriel Éthève, M. Philippe Vafiadès (représenté), Mme Aurélie Million (représentée), M. Antoine Madelin, Mme Jessie Claude (représentée), M. Cyril Gallon, la fixation des nouveaux tarifs d'utilisation des courts de tennis municipaux à compter du 1er septembre 2022.

15. Fixation des nouveaux tarifs de participations des familles pour la restauration scolaire à compter du 1er septembre 2022

Après avoir entendu l'exposé de Madame Rachida Sadane, rapporteure,

Mme Ethève constate que pour une journée complète avec l'accueil du matin, la cantine et le soir jusqu'à 17h30, cela représente 134 euros par mois pour un enfant, c'est donc un coût total à l'année important pour des familles qui gagnent 2 000 euros/mois. Elle réitère donc sa demande d'aider également la classe moyenne, surtout dans le contexte actuel.

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL** a approuvé, **par 27 voix pour** Mme Marie Chavanon, M. Philippe Pallier, Mme Marie Leclerc-Bruant, M. Kaddour Métir, Mme Annette Perthuis, M. Josselin Aubry (représenté), Mme Rachida Sadane, M. Régis Oberhauser, Mme Paule Frachon (représentée), M. Mamadou Dramé (représenté), Mme Elsa Solvignon, M. Frédéric Besnier, M. Michel Souillac, M. Christian Caristan (représenté), Mme Claire Lefèbvre, Mme Brigitte Gautier-Tironneau, M. Philippe Lecomte, Mme Cécilia Vala (représentée), Mme Isabelle Dutronc (représentée), M. Benoît Legoëdec (représenté), M. Yann Pirolli (représenté), M. Olivier Guillotin, Mme Véronique Vela-Rodriguez, Mme Émilie Legros, Mme Estelle Leyssenne, M. Julien Baillergeau (représenté), M. Stéphane Lamart (représenté) – et **7 voix contre** M. Richard Doms, Mme Muriel Éthève, M. Philippe Vafiadès (représenté), M. Antoine Madelin, Mme Aurélie Million (représentée), Mme Jessie Claude représentée, M. Cyril Gallon, la fixation des nouveaux tarifs de participations des familles pour la restauration scolaire à compter du 1^{er} septembre 2022.

16. Fixation du nouveau tarif des activités de l'école multisports et de l'éveil sportif à compter du 1er septembre 2022

Après avoir entendu l'exposé de Madame la Maire, rapporteure,

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL** a approuvé, **par 27 voix pour** Mme Marie Chavanon, M. Philippe Pallier, Mme Marie Leclerc-Bruant, M. Kaddour Métir, Mme Annette Perthuis, M. Josselin Aubry (représenté), Mme Rachida Sadane, M. Régis Oberhauser, Mme Paule Frachon (représentée), M. Mamadou Dramé (représenté), Mme Elsa Solvignon, M. Frédéric Besnier, M. Michel Souillac, M. Christian Caristan (représenté), Mme Claire Lefèbvre, Mme Brigitte Gautier-Tironneau, M. Philippe Lecomte, Mme Cécilia Vala (représentée), Mme Isabelle Dutronc (représentée), M. Benoît Legoëdec (représenté), M. Yann Pirolli (représenté), M. Olivier Guillotin, Mme Véronique Vela-Rodriguez, Mme Émilie Legros, Mme Estelle Leyssenne, M. Julien Baillergeau (représenté), M. Stéphane Lamart (représenté) – et **7 voix contre** - M. Richard Domsps, Mme Muriel Éthève, M. Philippe Vafiadès (représenté), M. Antoine Madelin, Mme Aurélie Million (représentée), Mme Jessie Claude (représentée), M. Cyril Gallon, la fixation du nouveau tarif des activités de l'école multisports et de l'éveil sportif à compter du 1^{er} septembre 2022.

17. Passeport Jeunes - Fixation des nouveaux tarifs à compter du 1er septembre

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Phillipe Pallier, rapporteur,

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL** a approuvé, **par 27 voix pour** Mme Marie Chavanon, M. Philippe Pallier, Mme Marie Leclerc-Bruant, M. Kaddour Métir, Mme Annette Perthuis, M. Josselin Aubry (représenté), Mme Rachida Sadane, M. Régis Oberhauser, Mme Paule Frachon (représentée), M. Mamadou Dramé (représenté), Mme Elsa Solvignon, M. Frédéric Besnier, M. Michel Souillac, M. Christian Caristan (représenté), Mme Claire Lefèbvre, Mme Brigitte Gautier-Tironneau, M. Philippe Lecomte, Mme Cécilia Vala (représentée), Mme Isabelle Dutronc (représentée), M. Benoît Legoëdec (représenté), M. Yann Pirolli (représenté), M. Olivier Guillotin, Mme Véronique Vela-Rodriguez, Mme Émilie Legros, Mme Estelle Leyssenne, M. Julien Baillergeau (représenté), M. Stéphane Lamart (représenté) – et **7 voix contre** - M. Richard Domsps, Mme Muriel Éthève, M. Philippe Vafiadès (représenté), M. Antoine Madelin, Mme Aurélie Million (représentée), Mme Jessie Claude (représentée) M. Cyril Gallon, la fixation des nouveaux tarifs du passeport jeunes à compter du 1er septembre 2022.

18. Cours municipaux pour adultes - Fixation des tarifs à compter du 1er septembre 2022

Après avoir entendu l'exposé de Madame la Maire, rapporteure,

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL** a approuvé, **par 27 voix pour** Mme Marie Chavanon, M. Philippe Pallier, Mme Marie Leclerc-Bruant, M. Kaddour Métir, Mme Annette Perthuis, M. Josselin Aubry (représenté), Mme Rachida Sadane, M. Régis Oberhauser, Mme Paule Frachon (représentée), M. Mamadou Dramé (représenté), Mme Elsa Solvignon, M. Frédéric Besnier, M. Michel Souillac, M. Christian Caristan (représenté), Mme Claire Lefèbvre, Mme Brigitte Gautier-Tironneau, M. Philippe Lecomte, Mme Cécilia Vala (représentée), Mme Isabelle Dutronc (représentée), M. Benoît Legoëdec (représenté), M. Yann Pirolli (représenté), M. Olivier Guillotin, Mme Véronique Vela-Rodriguez, Mme Émilie Legros, Mme Estelle Leyssenne, M. Julien Baillergeau (représenté), M. Stéphane Lamart (représenté) – et **7 voix contre** - M. Richard Domsps, Mme Muriel Éthève, M. Philippe Vafiadès (représenté), M. Antoine Madelin, Mme Aurélie Million (représentée), Mme Jessie Claude (représentée), M. Cyril Gallon, la fixation des tarifs à compter du 1er septembre 2022 des cours municipaux pour adultes.

19. Avis du Conseil municipal sur la révision partielle du schéma d'aménagement et de gestion des eaux de la Bièvre

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Phillipe Lecomte, rapporteur,

M. Domsps indique qu'il votera contre cette délibération pour protester contre l'inaction des pouvoirs publics pour les cas d'inondation par forts orages.

Depuis 2006, différents rapports proposent des solutions qui ne sont toujours pas mises en œuvre 16 ans après et sans visibilité sur une échéance. La solution actuellement retenue consiste en un bassin de rétention de 19 500 m³ soit 40% des 50 000 m³ recommandés, correspondant à 15 minutes des orages de 2018 qui a duré 2h.

La meilleure solution, qui était dans le programme de sa liste, est de favoriser l'écoulement et un doublement du collecteur à partir de Belle épine. Cette solution doit être examinée en urgence car le risque est que l'Etat oppose l'indisponibilité de fonds pour un nouvel ouvrage, alors que celui qui sera réalisé sera insuffisant.

Il ne conteste pas le bienfondé des orientations du SAGE, mais estime qu'il y a des priorités, notamment traiter les inondations. C'est pour cela qu'il votera contre cette délibération et invite l'assemblée à faire de même.

M. Madelin comprend ces propos, mais estime que le rapport présente des premières avancées et qui méritent d'être votées.

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL, par 31 voix pour** Mme Marie Chavanon, M. Philippe Pallier, Mme Marie Leclerc-Bruant, M. Kaddour Métir, Mme Annette Perthuis, M. Josselin Aubry (représenté), Mme Rachida Sadane, M. Régis Oberhauser, Mme Paule Frachon (représentée), M. Mamadou Dramé (représenté), Mme Elsa Solvignon, M. Frédéric Besnier, M. Michel Souillac, M. Christian Caristan (représenté), Mme Claire Lefèbvre, Mme Brigitte Gautier-Tironneau, M. Philippe Lecomte, Mme Cécilia Vala (représentée), Mme Isabelle Dutronc (représentée), M. Benoît Legoëdec (représenté), M. Yann Pirolli (représenté), M. Olivier Guillotin, Mme Véronique Vela-Rodriguez, Mme Émilie Legros, Mme Estelle Leyssenne, M. Julien Baillergeau (représenté), M. Stéphane Lamart (représenté), M. Antoine Madelin, Mme Aurélie Million (représentée), Mme Jessie Claude (représentée), M. Cyril Gallon, – **2 voix contre** - M. Richard Doms, M. Philippe Vafiadès (représenté), et **1 abstention** - Mme Muriel Éthève, a émis un avis favorable à la révision partielle du schéma d'aménagement et de gestion des eaux de la Bièvre.

20. Avis du Conseil municipal sur le projet de schéma de cohérence territoriale de la métropole du Grand Paris

Après avoir entendu l'exposé de Madame Marie Leclerc-Bruant, rapporteure,

M. Madelin est en accord avec les réserves présentées. Les objectifs du SCOT sont louables et consensuels, faire du territoire une référence en termes de création de richesses, développer les nouvelles technologies ... Mais la méthodologie proposée pour y répondre, la construction de 38 000 logements dont 22 700 logements sociaux, n'a absolument aucun lien avec ces objectifs. Pour son groupe, cette surdensification de la Métropole n'a aucun sens.

D'une part, si c'est dans un objectif de loger plus de personnes, il a été démontré que la création d'infrastructures supplémentaires ne résout pas le problème mais conduit à une augmentation de la saturation. Il prend pour exemple la construction de routes. Or, il est constant que le territoire métropolitain est saturé de demandes de logements. Pour Fresnes qui doit être à 1 400 demandes de logements en attente, si 1 400 logements sont construits, l'année d'après il y aura toujours 1400 nouveaux demandeurs en attente.

Par ailleurs, la construction de logements doit être conditionnée à la présence d'infrastructures publiques, stationnement, écoles, crèches, espaces verts... Et pour les logements sociaux, la priorité du peuplement doit être donnée aux demandeurs locaux. C'est un problème que la Préfecture installe des familles d'autres territoires en lieu et place de familles Fresnoises en attente.

Le SCOT est en cela négatif car il demande de surdensifier, et de consacrer 60% de la production neuve pour des logements sociaux qui ne bénéficieront pas aux Fresnois. C'est un outil de surdensification à outrance éternellement reconductible, ce qui n'a pas de sens sur le long terme.

M. Doms indique que le SCOT appelle des remarques sur la forme et le fond.

Sur la forme, 11 documents de 15 à 312 pages, donc environ 1 200 pages et des vidéos, soit une production administrative considérable, par ailleurs reportée de 2 ans en raison des élections municipales de 2020. Cela devrait donc être un rapport de très haute importance entraînant des décisions stratégiques majeures. Or ce n'est pas le cas. C'est une simple collection de bonnes intentions et de recommandations.

Sur le fond, ce document recommande de densifier la ville, préserver les espaces naturels, de rendre les sols plus perméables et de développer les circulations douces. Mais comment concilier ces objectifs ? Il rappelle les éléments du texte concernant les espaces naturels qui tend à une limitation et constate qu'il ne s'agit donc pas d'une extension des espaces naturels pour lutter contre le changement climatique et ses effets, se traduisant ainsi plutôt par une limitation là où le besoin est à la croissance.

Le problème d'aménagement général du territoire n'est pas non plus évoqué or cela ne peut être fait isolément et les autorités doivent être saisies à chaque niveau pour une réflexion d'ensemble. Le SCOT est silencieux sur ce point.

Le document comprend d'autres contradictions, si plus de densification, comment les gens vont se déplacer ? Quelle sera la place de la voiture, des transports en commun, des mobilités douces ? Aucun de ces éléments n'est précisé, alors que la solution est simple avec la prolongation des lignes de métro sur tout le territoire de la MGP, et même au-delà combinée à la mise en place de parking relais permettant de rendre disponible des surfaces à végétaliser. Cette solution a bien sûr un coût, de l'ordre de 30 milliards d'euros équivalant à celui du Grand Paris Express, qui est un début. Étalaé sur 30 ans cette somme est facilement absorbable et à mettre en comparaison des apports écologique et social considérables de ce système. Aucune référence à ce point dans le SCOT.

Voter pour le SCOT même avec réserves, c'est faire croire qu'on se satisfait de cette inaction, alors que l'aménagement du territoire et la transition écologique mériteraient mieux que d'esquiver le sujet dans un document sans grande utilité stratégique, et qui a dû coûter une somme conséquente, sans légitimité, et qui constitue in fine, une opération de communication, avec pour seul objet de reporter des décisions indispensables.

Madame la Maire espère que M. Ollier a entendu cette intervention. Elle rappelle que c'est la majorité LR de la Métropole qui a élaboré ce SCOT et que ce sont les partis de gauche, PS, ELLEV et PC, qui, au moment du vote, ont réduit drastiquement la possibilité d'empiéter sur les espaces naturels, suivi par la droite qui ont pris conscience de l'importance du sujet.

M. Doms trouve qu'en tout état de cause la protestation était trop molle, peu importe le parti.

Sur la question du logement, Madame la Maire indique que tous les territoires ne ressemblent pas à Fresnes où il y a 35% de logements sociaux, et l'importance est aussi de permettre l'accès au logement à tous et toutes. Il ne faut donc pas arrêter toute construction, et, pour limiter l'imperméabilisation se tourner plutôt vers la reconstruction de la ville sur la ville.

Elle précise que, dans ce cadre, le SCOT comprend d'autres prescriptions importantes comme la limitation de l'imperméabilisation, de la hauteur et de l'emprise au sol qui encadrent la constructibilité notamment à Fresnes qui permette la maîtrise de la densité qui sera néfaste pour la qualité de vie.

Le nombre de logement sociaux peut paraître important, mais s'entend à l'échelle de l'Île-de-France, et concerne surtout les villes avec pas ou peu de logements sociaux.

Bien entendu, au sein du Conseil municipal, les points de débats évoqués concernent Fresnes, par exemple concernant la fracture due à l'A86, Fresnes est une des seules villes à ne pas encore avoir eu son grand plan de requalification, et cela doit être évoqué dans chaque document d'urbanisme, mais cela ne doit pas oblitérer les autres problématiques et l'intérêt général.

Mme Véla-Rodriguez expose que le groupe EELV se félicite de ce document cadre d'un territoire au sein duquel l'espace urbanisé représente près de 87%, et la part d'espaces naturels réduite de près de 50% dans les 40 dernières années et où se concentrent les plus hauts niveaux d'inégalité. En tant que décideurs publics il est de leur responsabilité de se montrer solidaires, et de construire ensemble un territoire résilient face au changement climatique et irrigué par le principe de justice sociale. Plusieurs enjeux à ce document, et pour lesquels le groupe EELV de la MGP s'est montré mobilisé.

Plusieurs risques, tout d'abord inondation qui va aller en grandissant, qui implique une préservation des constructions nouvelles dont la compétence relève de la Métropole. Le risque îlot de chaleur, particulièrement fort sur le territoire dense et minéralisé qui concerne 87,3% de la population. Le risque de la perte de la biodiversité et le risque lié aux inégalités sociales qui entraînent un exode des forces vives les plus qualifiées.

Conscients de ces enjeux, le groupe EELV a déposé plusieurs amendements qui ont permis d'acter les objectifs suivants : 30 % de pleine terre pour les surfaces les plus imperméabilisées, avec obligation de compensation en cas d'artificialisation inévitable, un effort particulier pour les quartiers les plus vulnérables pour garantir des conditions de vie soutenable et de qualité pour toutes et tous, la préservation de corridors et d'espaces de biodiversité et que le soutien à l'innovation soit pensé sous l'angle écologique et social aboutissant à la création d'un réseau d'infrastructures économiques au maillage équilibré.

Ce projet va maintenant être soumis aux citoyen.nes par enquête publique et le groupe EELV sera attentif à ce que celle-ci se déroule dans les meilleures conditions pour garantir la pertinence et la légitimité démocratique de cette procédure.

M. Domsps est d'accord avec ce qui a été dit, mais s'interroge sur la réalité des moyens mis en œuvre pour l'exécution de ces documents administratifs qui se traduit par faire croire que l'on agit alors que ce n'est pas le cas.

Mme Leclerc-Bruant convient que la situation des transports du quotidien est catastrophique et que des investissements sont indispensables. Néanmoins elle choisit de voir le côté positif et les avancées faites, et en cela le SCOT comprend des avancées significatives comme cela a été exposé.

En l'occurrence l'émission de réserves correspond au rôle du Conseil municipal qui se doit de mettre en évidence les impacts locaux, les inondations, le franchissement de l'A86... et que c'est en droite ligne du PLU communal et pourra être pris en compte au niveau du PLUi permettant une amélioration de la qualité de vie sur le territoire. Elle prend pour exemple le quartier de la Cerisaie, qui loin d'être parfait, a vu sa situation s'améliorer par le projet d'aménagement en termes de surfaces artificialisées et d'infrastructures publiques.

La ville de Fresnes prend ainsi toutes ses responsabilités sur la solidarité au niveau du territoire et sur les enjeux de transition écologique, même si ce n'est pas assez rapide.

M. Domsps précise que le Grand Paris Express n'est pas une réponse suffisante et que sur ce point, les bords politiques se valent dans leur radinerie à investir.

Madame le Maire l'invite à faire son discours à la Région qui dispose de la compétence transports.

M. Madelin souhaite répondre à l'interpellation sur la majorité LR au sein de la MGP et précise que ce qui l'intéresse c'est Fresnes et qu'il n'a aucune difficulté à critiquer un document s'il n'est pas dans les intérêts de Fresnes. Il précise qu'il n'est pas défavorable à la construction de logements mais que celle-ci doit se faire avec des préalables non réunis à ce jour. Concernant les logements sociaux, il est pour si cela est destiné aux frenois.es.

(Inaudible)

Madame la Maire précise que les équipes du service logement font leur possible pour loger les familles fresnoises.

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL, par 27 voix pour** Mme Marie Chavanon, M. Philippe Pallier, Mme Marie Leclerc-Bruant, M. Kaddour Métir, Mme Annette Perthuis, M. Josselin Aubry (représenté), Mme Rachida Sadane, M. Régis Oberhauser, Mme Paule Frachon (représentée), M. Mamadou Dramé (représenté), Mme Elsa Solvignon, M. Frédéric Besnier, M. Michel Souillac, M. Christian Caristan (représenté), Mme Claire Lefèbvre, Mme Brigitte Gautier-Tironneau, M. Philippe Lecomte, Mme Cécilia Vala (représentée), Mme Isabelle Dutronc (représentée), M. Benoît Legoëdec (représenté), M. Yann Pirolli (représenté), M. Olivier Guillotin, Mme Véronique Vela-Rodriguez, Mme Émilie Legros, Mme Estelle Leyssenne, M. Julien Baillergeau (représenté), M. Stéphane Lamart (représenté) - **6 voix contre** M. Richard Domsps, Mme Muriel Éthève, M. Philippe Vafiadès (représenté), Mme Aurélie Million (représentée), M. Antoine Madelin, Mme Jessie Claude (représentée) et - **1 abstention**- M. Cyril Gallon, a émis un avis favorable sur le projet de schéma de cohérence territoriale de la métropole du Grand Paris, sous les réserves suivantes : le ruissellement urbain devra être qualifié et cartographié comme un risque et comporter les préconisations adaptées à sa lutte ; le territoire de Fresnes devra être reconnu comme un territoire cumulant les nuisances environnementales, de bruits et de pollution de l'air liées aux autoroutes, ainsi que le risque inondation ; l'enjeu d'intégration des autoroutes A6 et A86 sera développé, notamment dans ses aspects de franchissement, de lutte contre le bruit et de couverture de ces infrastructures ; le SCOT devra porter une ambition stratégique et prospective sur le traitement des interfaces territoriales, tant avec Paris que les communes et leurs établissements publics de coopération intercommunale hors MGP ; le SCOT devra être porteur de mesures concrètes permettant de crédibiliser l'objectif de production de logements sociaux, au-delà de l'élaboration du Plan Métropolitain de l'Habitat et de l'Hébergement (PMHH) ; afin de favoriser le parcours résidentiel de ses habitants, le SCOT devra identifier les outils adaptés afin de lutter contre les effets spéculatifs induits par la densification des tissus urbains ; le SCOT devra comporter des mesures de conservation de la faune à l'échelle de chaque projet urbain, au-delà des prescriptions générales applicables à la préservation de la trame verte et bleue.

21. Avis du Conseil municipal sur le Règlement Local de Publicité Intercommunale (RLPI)

Après avoir entendu l'exposé de Madame Marie Leclerc-Bruant, rapporteure,

M. Madelin souhaiterait remercier les services pour la clarté du document très pédagogique et est en accord avec la proposition d'éteindre les enseignes dès 22h.

Il s'interroge sur la situation du secteur de l'Intermarché en entrée de ville qui doit être traité et sur les deux commerces qui seraient en non-conformité.

Mme Leclerc-Bruant explique leurs situations sur l'écran.

M. Madelin demande dans quel document est traité l'affichage lumineux clignotant, plutôt utilisé par des commerces peu qualitatifs.

Madame la Maire répond que ce type d'affichage est interdit, sauf exception listée telle que les pharmacies.

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité**, a émis un avis favorable au règlement Local de Publicité Intercommunal (RLPI) sous les réserves suivantes : les terrains de sports situés avenue de la butte seront classés en ZP0 - secteur paysagers, patrimoniaux naturels et agricoles ; le secteur du Moulin de Berny localisé avenue Paul Vaillant-Couturier sera classé en ZP1 - centralités commerçantes ; la durée d'extinction des dispositifs publicitaires et des enseignes sera étendue de 22h à 6h.

22. Avis du Conseil municipal sur le dossier de demande d'autorisation environnementale au titre des installations classées pour la protection de l'environnement déposé par la société COVED en vue de modifier une déchetterie professionnelle située dans le marché d'intérêt national de Rungis

Après avoir entendu l'exposé de Madame Marie Leclerc-Bruant, rapporteure,

M. Lecomte rappelle qu'il a présenté le SAGE plus tôt dans la séance et informe que ce type d'organismes nationaux y déroge régulièrement, ce qui est regrettable. Pour cette raison il est contre cette autorisation.

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL, par 30 voix pour** M. Philippe Pallier, Mme Marie Leclerc-Bruant, M. Kaddour Métir, Mme Annette Perthuis, M. Josselin Aubry (représenté), Mme Rachida Sadane, M. Régis Oberhauser, Mme Paule Frachon (représentée), M. Mamadou Dramé (représenté), Mme Elsa Solvignon, M. Frédéric Besnier, M. Michel Souillac, M. Christian Caristan (représenté), Mme Claire Lefèbvre, Mme Brigitte Gautier-Tironneau, Mme Cécilia Vala (représentée), Mme Isabelle Dutronc (représentée), M. Benoît Legoëdec (représenté), M. Yann Pirolli (représenté), M. Olivier Guillotin, Mme Véronique Vela-Rodriguez, Mme Émilie Legros, Mme Estelle Leyssenne, M. Julien Baillergeau (représenté), M. Stéphane Lamart (représenté), Mme Muriel Éthève, M. Philippe Vafiadès (représenté), Mme Aurélie Million (représentée), M. Antoine Madelin, Mme Jessie Claude (représentée) - **2 voix contre** M. Richard Doms, M. Philippe Lecomte et - **2 abstentions**- Mme Marie Chavanon, M. Cyril Gallon, a émis un avis favorable au dossier de demande d'autorisation environnementale au titre des installations classées pour la protection de l'environnement déposé par la société COVED en vue de modifier une déchetterie professionnelle située dans le marché d'intérêt national de Rungis.

23. Approbation de la convention de coopération avec la ville de Paris relative au sentier agricole du Centre de production horticole

Après avoir entendu l'exposé de Madame Claire Lefebvre, rapporteure,

M. Doms s'interroge sur la mention de Wissous.

Mme Lefebvre répond que c'est parce que cela s'inscrit dans un plan de cheminement plus large sur le territoire, ce que confirme Madame la Maire.

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL** a approuvé, **à l'unanimité**, la convention de coopération avec la ville de Paris relative à l'accès au public du sentier agricole du Centre de production horticole.

24. Approbation de la convention de mise à disposition des établissements nautiques de l'établissement public territorial Grand-Orly Seine Bièvre

Après avoir entendu l'exposé de Madame la Maire, rapporteure,

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL** a approuvé, **à l'unanimité**, la convention de mise à disposition des établissements nautiques de l'établissement public territorial Grand-Orly Seine Bièvre.

25. Habilitation donnée à Madame la Maire pour signer la convention de mise à disposition d'intervenants extérieurs professionnels agréés par une structure partenaire pour l'année scolaire 2022/2023

Après avoir entendu l'exposé de Madame la Maire, rapporteure,

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL** a habilité, à l'unanimité, Mme la Maire à signer la convention à venir de mise à disposition d'intervenants extérieurs professionnels agréés par une structure partenaire pour l'année scolaire 2022/2023.

26. Bilan de la mise en œuvre du télétravail - Actualisation des conditions du dispositif et instauration de l'indemnité compensatrice

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Phillipe Pallier, rapporteur,

M. Madelin regrette qu'il ne soit pas possible de télétravailler deux jours par semaine, ce qui a l'air de ressortir du rapport, mais n'est pas familier des contraintes du service.

M. Pallier répond qu'il est bien possible d'avoir deux jours de télétravail sur une semaine, mais qu'il est indispensable de prendre en compte les sujétions particulières du service public qui impliquent une présence physique plus exigeante et les risques d'isolement sur certains postes.

M. Madelin constate que le quota prévu implique plutôt en lissé 1 jour de télétravail par semaine avec parfois possibilité d'en prendre deux, hors congé, cela lui paraît adapté pour des postes administratifs.

M. Pallier précise que c'est un outil volontairement souple pour le fonctionnement des services avec 12 jours par trimestre, et un maximum de 2 jours par semaines avec des cas exceptionnels.

M. Lecomte demande confirmation du montant de l'indemnité à 220 euros par an.

M. Pallier confirme que c'est bien le montant prévu par le décret.

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL** a approuvé, **par 28 voix pour** Mme Marie Chavanon, M. Philippe Pallier, Mme Marie Leclerc-Bruant, M. Kaddour Métir, Mme Annette Perthuis, M. Josselin Aubry (représenté), Mme Rachida Sadane, M. Régis Oberhauser, Mme Paule Frachon (représentée), M. Mamadou Dramé (représenté), Mme Elsa Solvignon, M. Frédéric Besnier, M. Michel Souillac, M. Christian Caristan (représenté), Mme Claire Lefèbvre, Mme Brigitte Gautier-Tironeau, M. Philippe Lecomte, Mme Cécilia Vala (représentée), Mme Isabelle Dutronc (représentée), M. Benoît Legoëdec (représenté), M. Yann Pirolli (représenté), M. Olivier Guillotin, Mme Véronique Vela-Rodriguez, Mme Émilie Legros, Mme Estelle Leyssenne, M. Julien Baillergeau (représenté), M. Stéphane Lamart (représenté), M. Cyril Gallon - et **6 abstentions** M. Richard Doms, Mme Muriel Éthève, M. Philippe Vafiadès (représenté), Mme Aurélie Million (représentée), M. Antoine Madelin, Mme Jessie Claude (représentée), le bilan de la mise en œuvre du télétravail, la charte du télétravail incluant l'actualisation des conditions du dispositif et l'instauration de l'indemnité compensatrice.

27. Personnel communal - Fixation du taux de rémunération pour travaux ponctuels

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Phillipe Pallier, rapporteur,

M. Madelin constate que c'est un bon exemple, la loi oblige à l'augmentation des plus basses rémunérations de 3,5% ; et que la municipalité fait porter une augmentation de 4,5% aux familles.

Mme la Maire indique que c'est son avis et qu'elle ne le partage pas.

M. Pallier précise que parallèlement une politique sociale de résorption de l'emploi précaire est bien engagée, et qui concerne à date 120 agents.

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL** a approuvé, à l'unanimité, la fixation du taux de rémunération du personnel communal pour travaux ponctuels.

28. Personnel communal - Modification du tableau des effectifs

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Phillipe Pallier, rapporteur,

M. Madelin constate que la distribution des documents papier modifié n'était pas nécessaire et s'apparente à du gaspillage.

M. Pallier répond qu'il s'agit de répondre aux obligations de parfaite information de l'ensemble des membres du Conseil municipal.

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL** a approuvé, à l'**unanimité**, la modification du tableau des effectifs du personnel communal.

29. Personnel communal - Création d'un emploi permanent de catégorie A, à temps complet ouvert aux contractuels

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Phillipe Pallier, rapporteur,

M. Doms demande des précisions sur le poste.

M. Pallier répond qu'il vient de le dire, il s'agit du poste de chargé de mission au sein du service Vie associative, démocratie locale, animation et lutte contre les discriminations

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL** a approuvé, à l'**unanimité**, la création d'un emploi permanent de catégorie A, à temps complet ouvert aux contractuels.

30. Approbation d'un partenariat de service de billetterie de vente en ligne

Après avoir entendu l'exposé de Madame Annette Perthuis, rapporteure,

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL** a approuvé, à l'**unanimité**, le partenariat avec des prestataires de service de billetterie de vente en ligne.

31. Approbation d'un partenariat d'aide à la diffusion et de soutien à la création conclu entre le Festi'Val de Marne et la Ville et habilitation donnée à Madame la Maire pour signer les conventions d'application

Après avoir entendu l'exposé de Madame Annette Perthuis, rapporteure,

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL** a approuvé, à l'**unanimité**, le partenariat d'aide à la diffusion et de soutien à la création conclu entre le Festi'Val de Marne et la Ville et l'habilitation donnée à Madame la Maire pour signer les conventions d'application.

32. Approbation d'un partenariat conclu entre le théâtre de Rungis et la Ville et habilitation donnée à Madame la Maire pour signer les conventions d'application

Après avoir entendu l'exposé de Madame Annette Perthuis, rapporteure,

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL** a approuvé, à l'**unanimité**, le partenariat conclu entre le théâtre de Rungis et la Ville et l'habilitation donnée à Madame la Maire pour signer les conventions d'application.

33. Approbation du principe de soutien technique aux compagnies de spectacle vivant

Après avoir entendu l'exposé de Madame Annette Perthuis, rapporteure,

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL** a approuvé, à l'**unanimité**, le principe de soutien technique par le prêt de matériels, aux compagnies de spectacle vivant.

34. Avis sur l'adhésion de la ville de Villiers-sur-Marne au Syndicat d'action foncière du Val-de-Marne

Après avoir entendu l'exposé de Madame Marie-Leclerc-Bruant, rapporteure,

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL** a donné, à l'**unanimité**, un avis favorable à l'adhésion de la ville de Villiers-sur-Marne au Syndicat d'action foncière du Val-de-Marne.

35. Partenariat avec le département du Val-de-Marne et l'État relatif au dispositif logements relais à destination des femmes victimes de violences

Après avoir entendu l'exposé de Madame Estelle Leyssenne, rapporteure,

M. Madelin est satisfait de cette convention initiée par l'ancienne majorité et conclut par la nouvelle.

M. Lecomte demande si les associations gestionnaires sont connues.

Mme Leyssenne répond que le choix est en cours par le Département.

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL** a approuvé, à l'**unanimité**, le partenariat avec le département du Val-de-Marne et l'État relatif au dispositif logements relais à destination des femmes victimes de violences.

36. Décisions prises par Madame la Maire en vertu de la délégation de pouvoirs du Conseil municipal

Numéro	Date	Objet	Co contractant	Montant
2022-60	23 mars 2022	Contrat de cession du spectacle "Ciné Concert Vikash 06" diffusé le 9 avril 2022 à la grange dimière	Association LA STATION SERVICE	2 637,50 € TTC
2022-61	23 mars 2022	Contrat de cession du spectacle " Le syndrome du banc de touche" diffusé le 8 avril 2022 à la grange dimière	ACME SAS	3 165 € TTC
2022-62	23 mars 2022	Approbation de la mise à disposition du théâtre de la grange dimière le 25 juin 2022	Association des amis nationale de l'école de musique	x
2022-63	23 mars 2022	Approbation de la mise à disposition de la grange dimière pour la répétition publique de la fanfare FAZ le 2 avril 2022	Conservatoire Jean-Jacques Werner	x
2022-64	24 mars 2022	Approbation de la mise à disposition du Stade la paix afin d'organiser un concours comportant des épreuves sportives le 13 avril 2022 et le 14 avril 2022	Direction Interrégionale des Services Pénitentiaires	x
2022-65	25 mars 2022	Approbation du contrat de service pour l'envoi de SMS via le logiciel eLISA SMS d'INFOSANTE (CMS)	Société ODYSSEY SERVICES	0.074 € TTC (coût de diffusion d'un SMS)
2022-66	28 mars 2022	Approbation de la convention de mise à disposition des salles multisports du gymnase de la paix afin d'organiser des passages de grades le 19 juin 2022	Association PFTEAM	x
2022-67	29 mars 2022	Demande de subvention pour la rénovation des menuiseries de la façade arrière de l'hôtel de ville	SIPPEREC	24 994,50 € (Recette)
2022-68	29 mars 2022	Demande de subvention pour la rénovation des menuiseries de la façade arrière de l'hôtel de ville	Métropole du Grand Paris	20 828,75€ (Recette)
2022-69	29 mars 2022	Approbation de la mise a disposition de la grange dimière afin d'organiser un stage de tragédie contemporaine le 7 mai 2022 de 13h00 à 20h00	Conservatoire Jean-Jacques Werner	x
2022-70	29 mars 2022	Approbation de la mise à disposition du théâtre de la grange dimière afin d'organiser un salon littéraire les 27 et 28 mai 2022	Association CHRONIQUE AFROPOLITANIE	x

Numéro	Date	Objet	Co contractant	Montant
2022-71	30 mars 2022	Approbation de la mise à disposition du terrain de football au stade Gaston Roussel le 17 avril 2022 afin d'organiser une compétition de football	Association CLUB OLYMPIQUE DE CACHAN	x
2022-72	31 mars 2022	Approbation de la convention afin d'organiser des services d'accompagnement administratif et juridique	Association NOUVELLES VOIES	383 € TTC par permanence
2022-73	1er avril 2022	Approbation de la convention de résidence au théâtre de la grange dimière afin de travailler sur une nouvelle création "Astronautes" du 25/04/2022 au 28/04/2022	Sarl Sudden Théâtre	x
2022-74	4 avril 2022	Couverture sanitaire du 20 avril 2022 afin de prendre en charge les personnes nécessitant des soins lors du carnaval le 20/04/2022	CROIX ROUGE FRANÇAISE	x
2022-75	4 avril 2022	Approbation de la convention de pour la mise a disposition du stade de la Paix afin d'organiser un événement religieux du 2/04/2022 au 3/05/2022	Association ACMEF	x
2022-76	4 avril 2022	Dépôt d'une déclaration préalable de travaux l'installation d'un ensemble de pupitres et panneaux relatant les faits historiques sociaux et culturels marquant dans la rue du regard et rue des Groux	x	x
2022-77	6 avril 2022	Renonciation au droit de préemption urbain sur un appartement et un emplacement de stationnement sis 1B, rue Jean Moulin	x	x
2022-78	6 avril 2022	Renonciation au droit de préemption urbain sur un pavillon sis 10, rue de la Source	x	x
2022-79	6 avril 2022	Renonciation au droit de préemption urbain sur un pavillon sis 20, avenue Saint-Exupéry	x	x
2022-80	6 avril 2022	Renonciation au droit de préemption urbain sur un pavillon sis 8, rue des Marronniers	x	x
2022-81	6 avril 2022	Renonciation au droit de préemption urbain sur un pavillon sis rue Auguste Daix (lot 13)	x	x
2022-82	6 avril 2022	Renonciation au droit de préemption urbain sur un pavillon sis rue Auguste Daix (lot 12)	;x	x
2022-83	6 avril 2022	Renonciation au droit de préemption urbain sur un appartement et un garage sis 1A et 1B rue jean Moulin	x	x
2022-84	6 avril 2022	Approbation de l'avenant modificatif 1 au contrat de prêt d'œuvres signé le 23/02/2022 (Exposition « D'Ici de là »)	Martin MONCHICOURT	50 € TTC
2022-85	6 avril 2022	Approbation de l'avenant modificatif 1 au contrat de prêt d'œuvres signé le 23/02/2022 (Exposition « D'Ici de là »)	Marion BENARD	50 € TTC
2022-86	7 avril 2022	Approbation du contrat de cession d'une déambulation de sculptures sur ballons pour le carnaval le 20/04/2022	Agence N	1 529,75 € TTC
2022-87	7 avril 2022	Approbation du contrat de cession d'un spectacle musical pour le carnaval qui aura lieu le 20 avril 2022	Association UMARAMA	1 280 € TTC
2022-88	26 avril 2022	Demande de subvention afin de renouveler le déport d'images partiel en direction du centre de supervision urbaine au centre pénitentiaire	Direction Interrégionale des Services Pénitentiaires De Paris	41 892,04 € TTC (Recette)
2022-89	12 avril 2022	Approbation d'un contrat de prestation pour un conférencier le 14 mai 2022 à la bibliothèque municipale	Monsieur Eric DARROUZET	650 € TTC
2022-90	12 avril 2022	Approbation de la mise à disposition du théâtre de la grange dimière les 29 et 30 avril 2022	Cité de la musique PHILHARMONIE PARIS	x
2022-91	15 avril 2022	Approbation du contrat afin d'organiser 3 journées de classe sans cartable au sein de l'école Pasteur entre le 28/06/2022 et le 01/07/2022	Société COTE DECOUVERTES	7 597 € TTC

Numéro	Date	Objet	Co contractant	Montant
2022-92	15 avril 2022	Approbation du contrat afin d'organiser 3 journées de classe sans cartable au sein de l'école Emile Roux entre le 10/05/2022 et le 28 juin 2022	Société COTE DECOUVERTES	5 635 € TTC
2022-93	15 avril 2022	Approbation du contrat afin d'organiser 3 journées de classe sans cartable au sein de l'école des Frères Lumière à compter du 13 juin 2022 pour une durée de 3 jours	Société COTE DECOUVERTES	5 029 € TTC
2022-94	15 avril 2022	Avenant du contrat de cession du spectacle "VIKASH" signé le 10/01/2022	Association LA STATION SERVICE	1 318,75 € TTC
2022-95	19 avril 2022	Approbation de la mise à disposition du stade de la Paix afin d'organiser un concours comportant des épreuves sportives le 1/09/2022 et le 2/09/2022	Direction Interrégionale des services pénitentiaires de Paris	x
2022-96	21 avril 2022	Approbation du contrat de cession afin de présenter 2 représentations du spectacle " de la fontaine à Booba" le 15/12/2022	Association LA CHOUETTE NOIRE	2 330,50 € TTC
2022-97	22 avril 2022	Approbation de la mise à disposition du théâtre de la grange dimière le 8 mai pour l'organisation d'une manifestation festive	Association SALSANEANDO CON CUBA	x
2022-98	22 avril 2022	Approbation de la mise à disposition du théâtre de la grange Dimière les 23 et 24 mai 2022 afin d'organiser un concert de chorale	Conservatoire Jean-Jacques WERNER	x
2022-99	25 avril 2022	Contrat d'assistance-maintenance et abonnement pour le logiciel médical Crossway	société CEGEDIM	5 760 € TTC
2022-100	26 avril 2022	Approbation de la convention au titre du fonds d'intervention régional relative au projet informatisation du dossier médical patient pour le versement d'une subvention	Agence régionale de Santé	6 752 € TTC (Recette)
2022-101	26 avril 2022	Dépôt d'une déclaration préalable de travaux pour le remplacement des menuiseries des façades est et nord de l'Hôtel de ville	x	x
2022-102	28 avril 2022	Approbation de la convention d'occupation de dépendances du DP et de prêt de matériels pour des événements festifs de danse entre le 30/04/2022 et le 17/09/2022	Association SALSONEANDO CON CUBA	x
2022-103	28 avril 2022	Approbation de la convention d'occupation de dépendances du domaine public et de prêt de matériels au vu des événements festifs de danse le 4/06/2022	Association Solidarités Nouvelles pour le Logement (SNL)	x
2022-104	2 mai 2022	Approbation de la convention du spectacle "Débris" du 13/05/2022 à la grange dimière	Compagnie ESTRARRE	1 200 € TTC
2022-105	2 mai 2022	Approbation de la convention du contrat de cession du spectacle "Zahrbat" le 20 mai 2022 au théâtre de la grange Dimière	Compagnie ZHRBAT	2 110 € TTC
2022-106	5 mai 2022	Approbation du contrat passé pour une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'élaboration et la passation d'un marché public de restauration collective	Société AGRIATE	20 400 € TTC
2022-107	6 mai 2022	(2022-107 doublon avec la décision 2022-124)	x	x
2022-108	6 mai 2022	Renonciation au droit de préemption urbain sur un pavillon sis 10 promenade du Barrage	x	x
2022-109	6 mai 2022	Renonciation au droit de préemption urbain sur un appartement et 2 emplacements de voiture sis 25-29 rue Henri Barbusse	x	x
2022-110	6 mai 2022	Renonciation au droit de préemption urbain sur un appartement (lot 5) et une cave (lot 14 sis 8, place Pierre et Marie Curie	x	x
2022-111	6 mai 2022	Renonciation au droit de préemption urbain sur un appartement (lot 4) et une cave (lot 13) sis 8 place Pierre et Marie Curie	x	x

Numéro	Date	Objet	Co contractant	Montant
2022-112	13 mai 2022	Renonciation au droit de préemption urbain sur un pavillon sis 41 avenue de la Liberté	x	x
2022-113	6 mai 2022	Renonciation au droit de préemption urbain sur un pavillon sis 7 rue Emile Zola	x	x
2022-114	6 mai 2022	Renonciation au droit de préemption urbain sur un appartement et un garage sis 25-29 rue Henri Barbusse	x	x
2022-115	6 mai 2022	Renonciation au droit de préemption urbain sur un pavillon sis 40, rue Yvon	x	x
2022-116	6 mai 2022	Renonciation au droit de préemption urbain sur un pavillon sis 19, Villa Thérèse	x	x
2022-117	9 mai 2022	Approbation de la convention de dépendance du D.P afin d'organiser un vide-greniers le 14/05/2022 au stade de la Paix	Association des ASSISTANTES MATERNELLES D'AUJOURD'HUI ET DE DEMAIN	x
2022-118		Erreur de numérotation		
2022-119	10 mai 2022	Approbation de la mise à disposition de la bibliothèque sonore afin d'organiser un spectacle le 14 mai 2022	Compagnie ADHOC	x
2022-120	11 mai 2022	Approbation du contrat n°281170-94FRES pour la maintenance du pro-logiciel "ressources by ressources" et du matériel associé	Société RESSOURCES	2 778,12 € TTC
2022-121	13 mai 2022	Dépôt d'une déclaration préalable de travaux pour le remplacement des menuiseries du CTM Mozart (travaux d'amélioration énergétique)	x	x
2022-122	13 mai 2022	Renonciation au droit de préemption urbain sis 4 allée des Iris	x	x
2022-123	16 mai 2022	Renonciation au droit de préemption urbain sur un pavillon sis 30 rue Emile Zola	x	x
2022-124	16 mai 2022	Renonciation au droit de préemption urbain sur un garage sis 13, rue Maurice Ténine	x	x
2022-125	16 mai 2022	Renonciation au droit de préemption urbain sur un pavillon sis 14 bis Léon Bernard	x	x
2022-126	20 mai 2022	Approbation de l'avenant n° 1 et de son annexe de la convention de partenariat passée entre le Conseil départemental du Val-de-Marne et la commune de Fresnes pour la prévention buccodentaire pour l'année scolaire 2021-2022	x	1,30 € par enfant (Recette)
2022-127	20 mai 2022	Avenant n°1 au contrat de cession signé le 26 juillet 2021 pour le spectacle "comme c'est étrange"	SASU GOMETTE PRODUCTION	6 721,39 € TTC
2022-128	24 mai 2022	Feu d'artifice du 25 juin 2022 - Contrat de tir avec la société Prestatech Artifices	Société PRESTATECH ARTIFICES	12 000 € TTC
2022-129	25 mai 2022	Passation d'une convention pour l'occupation du Parc des Sports entre la Ville et Madame Sylvie Hamant	Mme Sylvie HAMANT	x
2022-130	25 mai 2022	Approbation du contrat d'entretien sur le groupe eau glacée de l'accueil de l'hôtel de Ville	Société DAIKIN	600 € TTC
2022-131	25 mai 2022	Approbation du contrat d'entretien sur le groupe eau glacée de l'épicerie sociale	Société DAIKIN	600 € TTC
2022-132	25 mai 2022	Approbation du contrat d'entretien sur le groupe eau glacée de la salle des serveurs de l'hôtel de Ville	Société DAIKIN	1 044 € TTC
2022-133	25 mai 2022	Approbation du contrat d'entretien sur le groupe eau glacée du bâtiment Mozart	Société DAIKIN	2 452,80 € TTC
2022-134	25 mai 2022	Approbation du contrat d'entretien sur le groupe eau glacée de la bibliothèque municipale de Fresnes	Société DAIKIN	1 544,40 € TTC

Numéro	Date	Objet	Co contractant	Montant
2022-135	1 ^{er} juin 2022	Renonciation au droit de préemption urbain sur un pavillon sis 31, rue des Anémones	x	x
2022-136	1 ^{er} juin 2022	Renonciation au droit de préemption urbain sur un pavillon sis 31, rue des Anémones	x	x
2022-137	3 juin 2022	Convention de mise en place d'ateliers de pratique artistique	NARCISSE THEATRE	2000 € HT
2022-138	3 juin 2022	Renonciation au droit de préemption urbain sur un terrain d'agrément sis 22, rue Jules Guesde	x	x
2022-139	3 juin 2022	Renonciation au droit de préemption urbain sur un terrain non bâti sis 30, rue de Verdun	x	x
2022-140	3 juin 2022	Renonciation au droit de préemption urbain sur un appartement sis 58, boulevard Pasteur	x	x
2022-141	3 juin 2022	Renonciation au droit de préemption urbain sur un emplacement de garage sis 52 à 82, avenue de la Division Leclerc et 16, rue Henri Barbusse	x	x
2022-142	3 juin 2022	Renonciation au droit de préemption urbain sur un pavillon sis 3bis, rue Galliéni	x	x
2022-143	3 juin 2022	Contrat de cession du spectacle de Charles Pasi qui sera diffusé le 10 décembre à la Grange Dîmière	Association DIONYSIAC	7 385 € TTC
2022-144	7 juin 2022	Approbation des contrats de mise à disposition d'œuvres originales des artistes : Erwan Ballan • Juliette Choné • Lélia Demoisy • Saraswati Gramich • Julien Malardenti • Aurélie Poux • Axel Roy	Espace d'Art Chaillioux	150 € TTC par artiste 220 € TTC en plus pour Julien Malardenti
2022-145	7 juin 2022	Approbation du mandat passé avec l'agence Foncia pour la mise en vente du pavillon sis 38, rue de la Garenne	Agence FONCIA	x
2022-146	8 juin 2022	Contrat d'abonnement à passer entre la Ville de Fresnes et la société CAP COLLECTIF pour l'accès à la plateforme participative CAPCO	Société CAP COLLECTIF	12 916,80 € TTC
2022-147	10 juin 2022	Renonciation au droit de préemption urbain sur un pavillon sis 10 rue des Œillets	x	x
2022-148	10 juin 2022	Renonciation au droit de préemption urbain sur un pavillon sis 12, rue des Œillets	x	x

M. Madelin a plusieurs questions, sur la décision 2022-75 concernant la mise à disposition du stade de la Paix au profit de l'association ACMEF, quelles solutions ont été proposées aux associations utilisatrices, notamment le club de volley ; sur la décision 2022-96 pour le spectacle de la Fontaine à Booba, ou aura t'il lieu, la 2022-129 pour la mise à disposition du Parc des sports au profit de Mme Sylvie Hamond il souhaiterait avoir des détails ; de même pour la 2022-137 concernant des ateliers de mise en place d'ateliers artistiques où auront-ils lieu et qu'est-ce que c'est, et, enfin, la décision 2022-145 concernant la passation d'un mandat avec l'agence Foncia pour la cession d'un pavillon, il souhaiterait des précisions.

Madame la Maire répond que c'est le gymnase de la Paix qui a été mis à disposition pour les fêtes du ramadan, et que les horaires ont été vues pour permettre la cohabitation avec le club de volley ; que le spectacle de la Fontaine à Booba est une comédie théâtrale à destination des scolaires qui aura lieu à la Grange Dimière, le Parc des sports a été mis à disposition dans le cadre d'un meeting électoral ; les ateliers de pratiques artistiques se déroulent dans les collèges et la cession concerne un pavillon isolé 36, rue de la Garenne, qui n'est compris dans aucun projet d'aménagement futur, les locataires n'étant pas intéressés pour le racheter, la cession été confiée à une agence professionnelle.

37. Marchés publics signés par Madame la Maire en vertu de la délégation de pouvoirs du Conseil municipal

N° Marché - Titulaire	N° 21027 - Société HATRA
Intitulé	Prestations d'élagage et abattage du patrimoine arboré de la commune (hormis les voies publiques).
Durée	1 an à compter de la date de réception de la notification par le titulaire - reconductible 3 fois tacitement par périodes successives d'une année.
Montant du marché	Sans montant annuel minimum et avec le montant annuel maximum HT de 25 000 euros.

N° Marché - Titulaire	N° 21037 - lot n° 1 - Société ELIS SERVICES
Intitulé	Marché d'achat, de location et entretien de vêtement à usage professionnel, des EPI et des chaussures pour le personnel de restauration municipale, des crèches et des restaurants scolaires de la ville / lot 1 : Blouses professionnelles.
Durée	1 an à compter de la réception de la notification - reconductible 3 fois tacitement par périodes successives d'une année.
Montant du marché	Montant annuel minimum HT : 8 000 € et montant annuel maximum HT : 30 000 €.

N° Marché - Titulaire	N° 21037 - lot n° 3
Intitulé	Marché d'achat, de location et entretien de vêtement à usage professionnel, des EPI et des chaussures pour le personnel de restauration municipale, des crèches et des restaurants scolaires de la ville / lot 3 : chaussures.
Durée	1 an à compter de la date de réception de la notification par le titulaire - reconductible 3 fois tacitement par périodes successives d'une année.
Montant du marché	Montant annuel minimum HT : 3 000 € et montant annuel maximum HT : 12 000 €.

N° Marché - Titulaire	N° 22001 - Société LEGALLAIS (Lot 1) / Société T.M.P. PARIS (lot 2).
Intitulé	Fourniture d'articles de quincaillerie (lot 1), de peinture, vitrerie et revêtement mural et de sol souple (lot 2) pour les ateliers du Centre technique municipal.
Durée	1 an à compter de la date de réception de la notification par le titulaire - reconductible 3 fois tacitement par périodes successives d'une année.
Montant du marché	Lot 1 : Montant annuel minimum HT : 10 000 € et montant annuel maximum HT : 35 000 €. Lot 2 : Montant annuel minimum HT : 6 000 € et montant annuel maximum HT : 16 000 €.

N° Marché - Titulaire	N° 22002 - Société CURAGE INDUSTRIEL DE GONESSE (C.I.G.)
Intitulé	Prestations de débouage et déshuilage des fosses eaux vannes et autres réseaux d'évacuation des bâtiments communaux.
Durée	A compter de la réception de la notification par le titulaire et jusqu'au 31.12.2022 - reconductible tacitement 2 fois par périodes successives d'une année.
Montant du marché	Sans montant annuel minimum et avec le montant annuel maximum HT de : 45 000 €.

N° Marché - Titulaire	N° 22003 - Société PRO HYGIENE SOLUTION
Intitulé	Prestations de dératisation, traitement anti-souris, désinsectisation volants et rampants.
Durée	1 an à compter de la date de réception de la notification par le titulaire - reconductible 3 fois tacitement par périodes successives d'une année.
Montant du marché	Montant annuel global et forfaitaire pour prestations (2 fois/an) de "campagne annuelle" de : 32 712,68 € sans montant annuel minimum et avec le montant annuel maximum HT de : 11 000 € pour prestations ponctuelles spécifiques.

N° Marché - Titulaire	N° 22004 - Société VERDI CONSEIL CŒUR DE France
Intitulé	Réalisation d'un programme technique et fonctionnel pour réhabilitation du groupe scolaire Pasteur - Roux et mission d'assistance à la ville pendant les phases de concours APS, APD, exécution et réception des travaux.
Durée	A compter de la date de réception de la notification au titulaire et jusqu'à la date de remise des "Livrables attendus" pour l'ensemble des tranches.
Montant du marché	Montant global et forfaitaire HT : 96 936 €.

N° Marché - Titulaire	N° 22005 - Société LAURENT
Intitulé	Prestations de nettoyage et d'entretien des toitures des bâtiments communaux (Lot 1 : toitures plates terrasses - Lot 2 : toitures pentues).
Durée	A compter de la date de réception de la notification par le titulaire - reconductible tacitement 3 fois par périodes successives d'une année.
Montant du marché	Lot 1 : montant maximum HT de 100 000 €. Lot 2 : montant maximum HT de 70 000 €.

N° Marché - Titulaire	N° 22008 - Sociét PREST'AGENCY
Intitulé	Prestations de spectacles et d'animations diverses pour la Fête de l'été 2022 de la Ville.
Durée	A compter de la date de réception de la notification par le titulaire jusqu'à la fin de l'exécution des prestations.
Montant du marché	Sans montant minimum HT et avec le montant maximum HT de : 105 816 €.

N° Marché - Titulaire	N° 22010 - Société IMPRIMERIE DE COMPIEGNE
Intitulé	Impression de supports de communication municipaux (magazines, Flyers, lettres, plaquettes....)
Durée	A compter de la date de réception de la notification par le titulaire pour une année - reconductible tacitement 2 fois par périodes successives d'une année.
Montant du marché	Montant annuel minimum HT : 30 000 € - montant annuel maximum HT : 70 000 €.

ACTES MODIFICATIFS

N° Marché - Titulaire	N° 17076 - Société CASAL SPORT
Intitulé	Achats supplémentaires pour nouveau gymnase (F. Brin Djehiche sis rue des Fournières), autres gymnases, et petits matériels pour éducateurs et événements sportifs et activités supplémentaires prévues cet été sur la ville.
Objet de l'acte modificatif n° 1	15 000 € HT (+ 50 % sur le montant HT du marché initial) (nouveau montant annuel HT : 45 000 €).

N° Marché - Titulaire	N° 18016 - Société PEINTURE PARIS SUD
Intitulé	Travaux de peinture et de revêtement muraux et de sols dans les bâtiments communaux
Objet de l'acte modificatif n° 1	Prolongation de la durée initiale du marché de + 4 mois supplémentaires et augmentation du montant annuel maximum HT du marché initial.
Montant	25 000 € HT (soit + 25 % sur le montant annuel maximum HT du marché initial) (nouveau montant annuel maximum HT : 125 000 €).

N° Marché - Titulaire	N° 18020 - Société France PROPRE NET
Intitulé	Prestations de nettoyage des deux parkings publics souterrains de la ville (St Eloi et Charcot).
Objet de l'acte modificatif n° 1	Prolongation de la durée du marché intial de 5 mois supplémentaires à compter du 01/07/2022 au 30/11/2022.
Montant	4096,61 € HT (soit + 5,84 % sur la DPGF de l'année 2018 et en fonction de la formule de révision de prix) - (nouveau montant forfaitaire annuel HT : 13 386,13 € HT).

N° Marché - Titulaire	N° 19014 - Société L.S.R. PROPRETE - LES SAVOYARDS REUNIS
Intitulé	Prestations de nettoyage des vitrages intérieurs et extérieurs des bâtiments communaux
Objet de l'acte modificatif n° 1	Ajouts de sites d'intervention (cuisine centrale - crèche Monique Postale - gymnase Fatima Brin Djehiche)
Montant	499,66 € HT en supplément sur le montant initial du marché (soit + 2,253 %) (nouveau montant annuel du marché : 22 673,02 € HT).

MARCHÉS DE MOINS DE 40 000 Euros H.T.

FC2022-3	22/02/22	Travaux entreprises	Dépose repose bardage sur façade sud école Jean Monnet (pris par expert)	MONTI	9 968,42 € TTC	15 jours
FC2022-4	22/02/22	Travaux entreprises	Réfection étanchéité toiture foyer Emile Roux	Guy CARTIGNY	8 686,80 € TTC	x
FC2022-5	15/03/22	Travaux entreprises	Réfection du ballon d'eau chaude avec modification à la cuisine centrale	SCHNEIDER	37 778,40 TTC	x

FC2022-6	29/03/22	Travaux entreprises	Dépose repose bardage projecteurs + échafaudage + décharge	TEB ELEK	6 660 € TTC	x
FC2022-7	04/04/22	CILD	Atelier déconstruire le sexisme en direction des jeunes en partenariat avec le service jeunesse dans le cadre du 8 mars 2022 - Atelier reporté fin avril	REGALONS-NOUS	264 € TTC	2 heures
FC2022-8	04/04/22	CILD	Atelier conférence - sensibilisation sur les cyberviolences - novembre 2022 en partenariat avec la bibliothèque	Association Marion la Main tendu (MLMT)	600 € TTC	1h30 - 2h
FC2022-9	12/04/22	Cadre de Vie	Entretien espaces verts	Confluence	34 666,68 €	4 ans
FC2022-10	14/04/22	Travaux entreprises	Traitement désembouage du réseau chauffage suite prélèvement	U T B	5 443,20 €	x
FC2022-11	22/04/22	Cadre de Vie	Fleurissement jardinière estival 2022	DEKKER	7 782,72 € TTC	Tous les ans
FC2022-12	25/04/22	CMS	Fournitures médicales et paramédicales	Leroy Medical	7 500 € TTC / 30 000 € pour 4 ans	1 an reconduit 3 fois
FC2022-13	06/05/22	Lutte contre les discriminations	Prestation dans le cadre des journées contre l'esclavage	Association Belespwa	2 000 € TTC	Ponctuel
FC2022-14	09/05/22	Régie Bâtiment	Modification de la GTB - GS Monod-Coquelicots	CRAM SAS (dérogation Covid 19)	119 523,43 € TTC	x
FC2022-15	16/05/22	SAE	Mise en place des systèmes PPMS (école les Capucines)	MY KEEPER	6 000 € TTC	x
FC2022-16	16/05/22	SAE	Mise en place des systèmes PPMS (école Barbara)	MY KEEPER	6 000 € TTC	x
FC2022-17	16/05/22	SAE	Mise en place des systèmes PPMS (écoles Monod et Coquelicots)	MY KEEPER	13 500 € TTC	x
FC2022-18	16/05/22	Enseignement	Assistance maîtrise d'ouvrage restauration collective	AGRIATE	20 400 € TTC	à compter du 5 mai 2022 jusqu'à l'attribution définitive du marché
FC2022-19	16/05/22	Foncier et mobilités durables	Prestation complémentaire d'accompagnement de la Ville pour l'analyse de la DSP actuelle et du nouveau projet industriel proposé par Sofrège	SERMET	35 064 € TTC	6 mois

FC2022-20	24/05/22	SAE	Accompagnement prise de décision AD'AP	ASCAUDIT	11 520 € TTC	x
FC2022-21	27/05/22	Cadre de Vie	Contrôle des pylônes stade nord	EIM	5 401,39 € TTC	Tous les 2 / 3 ans
FC2022-22	13/06/22	SAE	Réfection faïence dans la cuisine du restaurant communal	MONTI	17 392,22 € TTC	Opération unique

M. Madelin s'interroge sur le marché des fêtes de l'été notamment le détail des prestations, et attire l'attention sur le déroulé de la fête de l'an dernier, un cinéma de plein air de qualité mais sans grande fréquentation.

Mme Solvignon rappelle que le contexte des fêtes de l'été 2021 qui était très particulier en raison des incertitudes sur les protocoles qui seraient à appliquer. La formule a évolué pour l'animation 2022 qui sera plus complète et comprendra aussi des cinés en plein air les mardi soirs de la saison estivale.

M. Madelin souhaite savoir ce que recouvre la prestation confluence.

Madame la Maire répond qu'il s'agit d'une entreprise d'insertion et qui complète l'action du service espaces verts, notamment sur le square Clairvallon, le parc Villette et le parc des Aulnes.

M. Madelin s'interroge sur la prestation d'assistance à maîtrise d'ouvrage restauration collective.

Madame la Maire répond que le projet de reprise en régie s'est heurté à des difficultés obligeant la Ville à réétudier une gestion externalisée.

M. Madelin demande des précisions sur la prestation d'accompagnement de la Ville pour l'analyse de la DSP actuelle et du nouveau projet industriel proposé par Sofrège.

Madame la Maire répond que c'est un travail sur le développement du réseau de chaleur pour lequel la Ville doit se faire accompagner pour contrôler le délégataire.

38. Questions diverses

M. Souillac, en tant qu'administrateur de l'AVARA, attire l'attention de M. Madelin, qui affirme son intérêt pour la ville de Fresnes, sur l'injustice financière du financement de ce centre social essentiel à la vie de quartier à cheval entre Fresnes et l'Haÿ-les-Roses, la ville de Fresnes y contribuant par une subvention annuelle de 221 000 euros contre 90 000 euros pour la ville de l'Haÿ-les-Roses, et alors même que le nombre de l'Hayssien.nes est largement supérieur aux Fresnois.es. Il souhaite connaître son avis sur cette situation.

M. Madelin relève que c'est une question à poser à la ville de l'Haÿ-les-Roses.

M. Souillac lui rappelle son lien fonctionnel avec cette ville et lui demande de répondre.

M. Madelin répète que cette question doit être posée à la commune de l'Haÿ-les-Roses. Il confirme qu'il en est agent communal, ce dont il est fier, et qui lui a permis d'avoir une certaine expérience dans la gestion communale, mais que cela ne signifie pas qu'il partage toutes les orientations politiques.

S'agissant de cette situation, et qui est aussi le cas à la MJC, il observe que Fresnes a tendance à se laisser marcher dessus par ses partenaires, il est nécessaire de travailler mieux avec ces acteurs pour un partenariat plus équilibré.

De plus partir du principe que deux villes donnent une même importance à un même lieu est une erreur. Par exemple à l'Haÿ-les-Roses, il y a une agence postale, ce qui n'est pas le cas à Fresnes, bien qu'il l'aurait souhaité.

Ce n'est pas à lui d'assumer les orientations politiques de l'Haÿ-les-Roses parce qu'il y travaille.

M. Souillac lui demande d'intervenir en faveur des intérêts des Fresnois.es.

M. Madelin l'invite à se mettre à travailler avec ses partenaires.

M. Souillac constate que les propos de chevalier blanc sont de l'imposture.

Madame la Maire relève que cette position est tellement démagogique qu'elle ne mérite pas de réponse.

Mme Leclerc-Bruant précise qu'il sera attendu un partenariat équilibré et exigeant avec Valophis, propriétaire des lieux, pour la rénovation de l'AVARA, et qui nourrit pour l'instant des inquiétudes sur son maintien sur ces lieux.

Madame la Maire...

M. Madelin souhaite répondre.

Madame la Maire lui demande d'arrêter de lui couper la parole

M. Madelin indiqué qu'il est interpellé directement et souhaite répondre.

Madame la Maire lui précise d'attendre son tour de prise de parole et ouvre les questions.

M. Madelin constate que M. Souillac l'a déjà fait sans attendre l'autorisation de la Maire. Concernant la rénovation de l'AVARA c'est un projet ancien qui aurait pu être engagé si elle l'avait souhaité par la majorité précédente de Valophis, de la même sensibilité que la présente.

Mme Perthuis expose qu'à ce jour rien n'a été décidé, ce sujet a été débattu en conseil d'administration de l'AVARA la veille, l'adjointe de l'Haÿ-les-Roses va intervenir aussi auprès de Valophis.

Madame la Maire précise que c'est un sujet très important d'autant plus que le bâtiment est ancien, et donc non accessible, or le subventionnement de la CAF est conditionné à la mise en accessibilité PMR. Une réflexion commune doit donc être engagée.

Mme Solvignon indique que, concernant la MJC, deux dossiers de subventions ont été déposés auprès de la commune d'Antony, sans réponse de leur part, démontrant que dans certaines villes les partenariats sont difficiles à obtenir.

M. Guillotin remercie les services de Mme Guin et de M. Jolibert pour leur intervention dans le cadre de l'organisation d'une journée technique internationale par la société Cemafroid, rue des Prés pour laquelle il a eu des retours positifs, ainsi que Mme Molossi qui a été vigilante à la bonne réalisation de cet événement.

La séance est levée le 23 juin 2022 à 23 heures et 55 minutes.

Approuvé au conseil municipal du 20 octobre 2022